



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.60
16 novembre 1987

FRANCAIS

UN LIBRARY

DEC 16 1987

UN COLLECTION

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 60e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 9 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [31]

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Amendements
- d) Sous-amendements

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/600-S/19160)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.16)
- c) AMENDEMENTS (A/42/L.19)
- d) SOUS-AMENDEMENTS (A/42/L.21)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je propose que la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat sur ce point soit close à midi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée en aura ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Pakistan pour présenter le projet de résolution (A/42/L.16).

M. NOORANI (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Si la présence soviétique en Afghanistan se maintient au-delà de Noël cette année, nous en serons à la neuvième année d'un conflit qui a rasé beaucoup de villes et de villages et ravagé une partie des campagnes, coûté des centaines de milliers de vies et forcé presque 5 millions d'Afghans à l'exil et à une vie d'angoisses et de privations. A l'heure actuelle, il y a plus de 3 millions de réfugiés afghans au Pakistan et près de 2 millions en Iran. Ensemble, ils représentent un tiers de la population totale de l'Afghanistan.

Il n'est pas possible de réaliser toute l'énormité de cette tragédie, à moins que nous ne soyons pleinement conscients du fait que ces chiffres portent non pas sur des objets sans vie, mais sur une masse d'êtres humains, sur des hommes, des femmes et des enfants, qui vivaient heureux et fiers dans un pays qu'eux-mêmes et leurs ancêtres ont édifié pour en faire une nation forte, et dont l'aptitude à défendre leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance contre l'agression et l'occupation étrangère est légendaire.

Au cours des huit années qui se seront bientôt écoulées depuis l'intervention militaire soviétique en décembre 1979, le peuple courageux de l'Afghanistan, représenté par son mouvement de résistance, a prouvé au monde qu'il n'avait rien perdu de sa volonté pour défendre sa liberté et de sa résolution de ne refuser aucun sacrifice nécessaire pour retrouver son indépendance et affirmer son entière liberté. Au cours de la lutte pour la liberté à laquelle a participé toute la population, l'Afghanistan a subi des pertes épouvantables.

D'année en année, l'Afghanistan a été soumis à des opérations militaires incessantes par les forces étrangères qui tentaient futilement de liquider la résistance afghane. Cet été encore, aux côtés de la campagne de réconciliation nationale et de l'offre de cessez-le-feu qui ont fait tant de bruit, des offensives militaires importantes ont été lancées à Herat, dans l'ouest, à Kunduz dans le nord, ainsi qu'à Kunar, à Ningrahar, à Paktia, à Kandahar et à Kaboul à l'est et au sud du pays, provoquant de grosses effusions de sang et beaucoup de destructions et donnant lieu à de nouvelles vagues de réfugiés. M. Najib lui-même a reconnu il y a quelques jours à Moscou que les forces étrangères étaient stationnées dans 18 des 30 provinces que compte le pays.

La situation tragique dans l'Afghanistan en lutte, qui résulte d'une occupation militaire étrangère, n'est pas le fruit de notre imagination. Les souffrances du peuple afghan sont bien connues et font l'objet de rapports

M. Noorani (Pakistan)

authentiques de la part d'observateurs impartiaux et de témoins fiables de diverses régions du monde. Ces témoins ont eu le courage de faire face à de grands risques et de vaincre des difficultés apparemment insurmontables pour parvenir au coeur de l'Afghanistan et en revenir afin de faire connaître au monde les ravages de l'intervention étrangère, sur laquelle le régime de Kaboul a cherché à tirer un voile de propagande savante.

Les tentatives en vue de dissimuler la réalité de la situation en Afghanistan s'accompagnent d'efforts visant à promouvoir une image mythique de la situation. C'est le mythe d'un régime fiable à Kaboul, fondé sur l'acceptation et le consentement du peuple d'Afghanistan, que l'on cherche à entretenir par des statistiques qui répondent aux vœux des institutions de propagande qui les diffusent. L'un des mythes créés pour étayer cette fausse image de la situation intérieure en Afghanistan consiste à affirmer qu'il n'y a pas vraiment de résistance à la présence soviétique et à ses collaborateurs à l'intérieur du pays et qu'une poignée de bandits sont responsables des conditions d'instabilité en Afghanistan. Un autre mythe est l'invention d'une ingérence extérieure qui serait la cause du conflit et l'inspiration qui meut la résistance.

Il a été nécessaire de créer cette image déformée pour dissimuler le fait que la simple sanction de l'autorité précaire de Kaboul est la force soviétique qui rassemble quelque 120 000 hommes de troupe, complètement équipés des armes modernes les plus récentes et utilisant les dernières techniques de guerre. Voilà comment les régimes successifs à Kaboul se sont maintenus pendant près d'une décennie, depuis l'arrivée des forces étrangères dans le pays. Voilà pourquoi ces régimes soutenus par l'étranger ont toujours échoué dans leurs tentatives d'établir leurs revendications de légitimité.

Parallèlement à cette tentative en vue de déformer la situation réelle en Afghanistan, un effort a été fait à l'échelle internationale pour faire croire que les forces d'occupation avaient été invitées à pénétrer en Afghanistan pour protéger le pays de l'ingérence étrangère. Ce mythe a été créé et soutenu pour donner de la crédibilité aux raisons fallacieuses invoquées pour expliquer la présence des forces étrangères en Afghanistan et l'affirmation totalement inacceptable selon laquelle ces forces se retireraient une fois que cette ingérence aurait pris fin.

M. Noorani (Pakistan)

La résistance afghane est l'expression légitime du droit du peuple afghan de lutter pour son autodétermination et la libération de sa patrie. Cette lutte est menée par les forces patriotiques afghanes, et parler d'ingérence étrangère à son sujet est ridicule. C'est la présence physique de troupes étrangères qui crée une véritable ingérence.

Le fait que des millions d'Afghans cherchent refuge au Pakistan prouve déjà que le Pakistan n'est pas à l'origine de l'agression. Les peuples déracinés de leurs foyers ne cherchent pas refuge auprès de l'agresseur mais le fuient au contraire.

Bien entendu, c'est la situation telle qu'elle se présente en Afghanistan, et non les mythes qui l'entourent, qui préoccupe la communauté internationale. Voilà pourquoi celle-ci a déclaré que l'intervention militaire étrangère était illégale et a exigé le retrait immédiat des troupes étrangères. Ce faisant, la communauté internationale sait que l'intervention militaire soviétique est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, qu'elle constitue une violation du principe de non-recours à la force et de la non-intervention, une violation de la souveraineté et de l'indépendance d'un Etat Membre, une répression du droit à l'autodétermination du peuple, et une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'intervention militaire étrangère en Afghanistan a des ramifications mondiales, puisque l'abus des principes universellement reconnus du comportement entre Etats qu'elle représente crée un précédent tragique pour tout pays qui peut se trouver dans une situation comparable.

M. Noorani (Pakistan)

Il n'est donc pas surprenant que le désir de soutenir ces principes dans leur application pratique à la situation en Afghanistan demeure la principale préoccupation de la communauté internationale. C'est cette préoccupation qui est constamment reflétée dans les décisions et les résolutions sans équivoque adoptées à maintes reprises par l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés, la Conférence islamique et d'autres instances internationales, qui demandent instamment le retrait immédiat des troupes étrangères comme condition sine qua non d'un règlement politique rapide. Le retrait des forces étrangères est la seule question qui continue de faire obstacle aux efforts de la communauté internationale en faveur d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan. Cela s'applique, en particulier, au processus de Genève qui, comme il ressort clairement du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/42/600, en date du 29 septembre 1987, offre la meilleure chance d'un règlement rapide du conflit. La principale question qui demeure en suspens à Genève, et qui se situe au coeur du problème, est l'établissement d'un calendrier à court terme.

Chacun sait que chaque fois que la question du calendrier est débattue dans le cadre de négociations, des questions de procédure et de formulation sont soulevées pour faire diversion et retarder son examen. En 1985, lorsque l'instrument relatif au calendrier était sur le point d'être examiné, les progrès ont été freinés par une exigence déraisonnable de pourparlers directs. Nous avons rejeté à juste titre ces tactiques, qui visaient à transformer une question essentiellement internationale relative à la violation d'un principe de la Charte en une question bilatérale.

A nouveau, au début de cette année, lorsque la question du contrôle du règlement par les Nations Unies eut été tranchée et que celle du calendrier pouvait ainsi être examinée, l'autre partie a soulevé la question de la réconciliation nationale et en a virtuellement fait une condition préalable pour l'établissement d'un calendrier. Cette nouvelle exigence se situait totalement en dehors du cadre des pourparlers de Genève.

La question de la réconciliation nationale relève, pour l'essentiel, d'un processus qui déterminera la structure socio-politique de l'Afghanistan d'après le conflit et c'est, par conséquent, une question qui doit être résolue par les Afghans eux-mêmes. Dans les circonstances actuelles, cette question a été soulevée manifestement pour jeter l'ombre sur la question essentielle des retraits.

M. Noorani (Pakistan)

Décrire le conflit en Afghanistan comme une lutte intérieure c'est méconnaître la réalité de l'intervention militaire étrangère. Accepter que l'exigence de la réconciliation nationale soit une condition préalable aux retraits reviendrait à encourager de futurs agresseurs à créer des réalités de leur choix avant d'ajuster leurs réponses aux appels au respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

La nation afghane tout entière, y compris la résistance afghane, les réfugiés et les Afghans éminents qui sont éparpillés de par le monde, a rejeté l'offre de réconciliation nationale de Kaboul. Elle soutient à juste titre qu'une réconciliation véritable ne peut avoir lieu à l'ombre des baïonnettes étrangères.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport qu'une réconciliation nationale assez solide pour permettre aux Afghans de décider de leur propre avenir ne saurait être réalisée par des moyens militaires. Il met en lumière le fait que les Afghans ont pris conscience de la nécessité d'entamer un processus destiné à réaffirmer leur droit à l'autodétermination, qui est l'objectif principal du règlement. Le Pakistan souscrit pleinement à cet objectif et à la nécessité d'un mécanisme pour élaborer des dispositions satisfaisantes pour la mise en oeuvre sans heurt d'un règlement. Le Pakistan est également convaincu que ces dispositions sont tributaires d'une liberté totale par rapport à la présence menaçante de troupes étrangères dans le pays. A cet égard, nous appuyons pleinement l'observation du Secrétaire général selon laquelle

"le fait de convenir rapidement de délais assez courts pour le retrait des troupes donnerait un élan décisif aux efforts de réconciliation des Afghans eux-mêmes." (A/42/600, par. 8)

Le désir de cessation des hostilités et de réconciliation nationale des dirigeants de la résistance ne doit pas faire le moindre doute. Les dirigeants de la résistance ont fermement soutenu que le départ des forces étrangères de l'Afghanistan est essentiel pour parvenir à ces objectifs. Ils ont aussi publiquement proclamé leur objectif d'édifier un Afghanistan pacifique, indépendant et non aligné, attaché à une politique de paix et d'amitié envers tous ses voisins.

De même, les réfugiés afghans ne sont pas prêts à rentrer dans leur patrie, à moins que les conditions qui les ont forcés à quitter leurs foyers ne soient modifiées par un règlement juste assurant le retrait des troupes étrangères. Cela est mis en lumière dans le rapport du Rapporteur spécial, M. Ermacora, qui, à la suite des nombreuses interviews qu'il a eues avec des réfugiés, fait observer que

M. Noorani (Pakistan)

"Le fait est que la présence, qu'elle soit légale ou non, des troupes soviétiques en Afghanistan est la raison principale de l'intensité du conflit armé et de l'existence de 5,5 millions de réfugiés et fait obstacle au libre exercice du droit à l'autodétermination."

Quelle que soit la façon dont on envisage la situation, la persistance de la présence des forces militaires étrangères est manifestement la principale cause du conflit en Afghanistan. Les récents pourparlers de Genève nous ont déçus surtout parce qu'on n'a pas réussi à mettre au point un calendrier acceptable pour le retrait de ces forces de l'Afghanistan. Malgré tous les efforts que nous avons faits en mars dernier et, à nouveau, en septembre pour résoudre cette question du calendrier, l'autre partie n'a pas réagi et n'a manifesté aucun intérêt pour négocier de manière soutenue à ce sujet.

Le règlement de Genève ne peut prendre un caractère définitif, pas plus qu'il ne peut être fiable, tant qu'un calendrier à court terme n'aura pas été fixé. Après huit longues années de conflit, le peuple afghan désire profondément retrouver la paix et la tranquillité, ce qui ne sera possible que grâce au retrait rapide des forces étrangères. Bien entendu, le peuple afghan souhaite que la période de retrait soit aussi brève que possible, et cela pour deux raisons : l'une procède du désir d'abrégier l'agonie causée par la présence de ces troupes, qui est un rappel douloureux de la domination étrangère; l'autre procède de la crainte que toute décision autre qu'un calendrier à court terme risque d'amener les forces étrangères à continuer de chercher une solution militaire au problème pendant qu'elles le peuvent encore.

Nous avons été encouragés par une déclaration du Secrétaire général Gorbatchev, publiée dans Mardeka de juillet dernier, selon laquelle le dirigeant soviétique est favorable à un calendrier à court terme pour le retrait des troupes. Nous attendons avec impatience que cette importante déclaration soit suivie d'effet et nous espérons qu'elle sera reflétée dans les accords de Genève.

Nous espérons que la prochaine série de pourparlers à Genève aura lieu sans retard. Nous sommes prêts à n'épargner aucun effort pour en assurer le succès. Je tiens également à profiter de cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour la persistance et le dévouement avec lesquels ils ont défendu la cause d'un règlement politique en Afghanistan qui soit compatible avec les principes universellement acceptés.

M. Noorani (Pakistan)

Nous sommes également sincèrement désireux de relancer le dialogue pakistano-soviétique, qui stagne depuis février dernier. Les deux parties ont reconnu l'utilité de ce dialogue, et sa prompte reprise contribuera à un règlement politique en Afghanistan.

M. Noorani (Pakistan)

Nous sommes au premier chef concernés par le retour à une situation normale en Afghanistan. Notre profonde sympathie pour le peuple afghan si éprouvé n'a d'égal que notre désir du bien-être de notre peuple et de la paix et de la sécurité dans notre région. Notre peuple a subi, de différentes façons, les conséquences du conflit afghan. Nos villages frontaliers et les camps de réfugiés sont devenus l'objet de fréquentes attaques au cours desquelles des centaines de victimes innocentes ont perdu la vie. Des pressions ont été exercées sur le Pakistan, notamment par la subversion et des actes de terrorisme visant à harceler la population, à créer des tensions, particulièrement dans les provinces qui abritent une vaste population de réfugiés et, ainsi, à faire pression sur le Pakistan pour qu'il renonce à sa position de principe sur la question de l'Afghanistan. Cependant, notre pays est déterminé à ne pas se laisser influencer et à poursuivre ses efforts pour un règlement, conformément à ses principes et à la volonté de la communauté internationale.

Outre les menaces exercées contre sa sécurité, le Pakistan a dû supporter le fardeau que représente l'hébergement de millions de réfugiés afghans, soit la plus large concentration de réfugiés de par le monde. Nous répondons aux besoins les plus élémentaires de personnes déplacées conformément à nos responsabilités humanitaires et islamiques. Nous sommes reconnaissants aux organisations humanitaires internationales, notamment au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et au Programme alimentaire mondial (PAM) pour leur précieuse contribution. Je saisis également cette occasion pour rejeter les affirmations sans fondement avancées par Kaboul et selon lesquelles le Pakistan fait obstacle au retour des réfugiés. Les Nations Unies sont invitées à venir vérifier les faits, qui sont bien connus de la communauté internationale.

Cependant, une note d'espoir est perceptible malgré l'atmosphère de tristesse qui entoure la situation en Afghanistan. Des signes positifs sont apparus dans les récentes déclarations des dirigeants soviétiques à propos d'un prochain retrait. Le processus de Genève se trouve à un stade avancé malgré les contretemps intervenus dans les efforts pour régler la question du calendrier. Un certain optimisme est constaté à propos de la reprise du dialogue bilatéral pakistano-soviétique. Le climat international, notamment dans les relations

M. Noorani (Pakistan)

Est-Ouest, s'est visiblement amélioré à la suite des accords intervenus sur les armes nucléaires intermédiaires.

L'Afghanistan constitue, à certains égards, un test en ce qui concerne le renforcement de la confiance globale. Un règlement rapide démontrerait la sincérité du Secrétaire général Gorbatchev lorsqu'il évoque sa vision de paix globale. Un juste règlement aurait des incidences salutaires partout dans le monde et en particulier en Asie et en Europe et contribuera à instaurer une ère de véritable détente mondiale. Ces répercussions sur les pays en développement se feraient sentir à long terme. Un règlement politique équitable marquerait un tournant décisif pour un renforcement d'un ordre mondial fondé sur le respect des principes.

A l'inverse, accepter le maintien d'une intervention militaire étrangère en Afghanistan ne peut qu'encourager les tendances hégémonistes et mettre en danger la sécurité des nations plus petites en les livrant à la merci de leurs puissants voisins.

Le Pakistan souhaite un règlement rapide du conflit afghan dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie dans sa propre région qui jouxte l'Union soviétique. Nous cherchons à améliorer le climat qui entoure nos relations avec l'Union soviétique. Cette position a été réaffirmé par le Premier Ministre du Pakistan dans son intervention devant l'Assemblée générale, en septembre dernier :

"L'Union soviétique est le voisin du Pakistan. Mon gouvernement s'efforce de promouvoir des relations amicales et de coopération avec l'Union soviétique, malgré nos divergences sur l'Afghanistan. De cette tribune, je lance un appel fervent au Secrétaire général Gorbatchev et à la direction soviétique pour qu'ils contribuent à résoudre la situation tragique en Afghanistan sur la base de la justice et de l'équité. J'assure la direction soviétique de la pleine coopération du Pakistan." (A/42/PV.11, p. 36)

J'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales" (document A/42/L.16) au nom de ses 48 auteurs, à savoir : Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Brunéi Darussalam, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Djibouti, Dominique, Egypte, Fidji, Gambie, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maroc, Népal, Niger, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay,

M. Noorani (Pakistan)

Philippines, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Arabie saoudite, Sénégal, Singapour, Iles Salomon, Somalie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Uruguay, Zaïre et Pakistan.

La teneur de ce projet de résolution est identique à celle des résolutions adoptées au cours des années précédentes par l'Assemblée générale. La raison de maintenir l'intégrité de ce texte est évidente. Ce projet en est en effet venu à symboliser la juste position adoptée par l'Organisation mondiale sur la question afghane. Le projet de résolution est exempt de toute polémique ou récrimination et son seul objectif est de rechercher une solution au problème de l'Afghanistan en conformité aux principes dont il s'inspire. Cela implique : premièrement, le retrait immédiat et total des troupes étrangères de l'Afghanistan; deuxièmement, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du non-alignement de l'Afghanistan; troisièmement le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit et, quatrièmement, la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leur foyer en toute sécurité et dans l'honneur.

Au début de mon intervention, j'ai insisté à plusieurs reprises sur le fait que la cessation de l'intervention militaire était au coeur d'un règlement du problème afghan. En conséquence, le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, conformément à l'exigence internationale, est l'élément principal du projet de résolution. Il constitue une mesure essentielle pour le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de l'Afghanistan.

Le projet de résolution n'a pas l'ambition de prescrire ou de proposer des processus relatifs aux mesures politiques à prendre en Afghanistan à la suite du retrait des troupes étrangères. C'est là une question qui relève de la compétence exclusive du peuple d'un Afghanistan libre.

Les principes soulignés dans les décisions de la communauté internationale doivent être réaffirmés une fois de plus afin de maintenir une pression en vue d'un règlement rapide et de provoquer l'élan nécessaire au succès du processus de Genève. Un règlement est à notre portée à condition qu'un calendrier acceptable des retraits soit mis au point.

M. Noorani (Pakistan)

Un règlement définitif serait accueilli favorablement par le monde entier. Il serait à l'origine d'une nouvelle dynamique positive et mettrait un terme à ce chapitre traagique de l'histoire de l'Afghanistan. Le peuple afghan a vécu longtemps dans la paix et la liberté et n'a jamais toléré l'ingérence étrangère dans ses affaires. Le retrait des troupes étrangères permettrait sans conteste à l'Afghanistan de retrouver son rôle historique en tant que facteur de stabilité et de paix dans la région.

J'ai essayé, dans mon intervention de ce jour, de dresser aussi rapidement que possible un tableau des grandes questions relatives à l'Afghanistan. J'ai essayé de présenter les faits le plus clairement possible de façon à percevoir les choses au-delà de la rhétorique et des mythes visant à voiler la réalité de la situation en Afghanistan. Nous ne doutons pas que la communauté internationale apportera un appui écrasant au projet de résolution A/42/L.16 et fera ainsi comprendre sans détour qu'elle n'est pas prête à accepter des compromis sur des principes fondamentaux. La volonté de la communauté internationale, consacrée dans le projet de résolution, est déterminante pour la réalisation d'un règlement juste et honorable de la question de l'Afghanistan, compatible avec les exigences d'une paix durable et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite présenter les amendements faisant l'objet du document A/42/L.19.

M. MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux, au nom de la délégation du Yémen démocratique et de ma propre délégation, de présenter l'amendement contenu dans le document A/42/L.19 en date du 5 novembre 1987. Il s'agit d'un amendement au projet de résolution A/42/L.16 du 28 octobre 1987 intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

Cet amendement comporte deux idées principales qui renforcent le texte du projet de résolution. Premièrement, il demande que soit strictement respecté le principe de la non-ingérence en ce qui concerne l'Afghanistan, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et du droit international qui doit être strictement respecté dans les relations entre Etats afin de sauvegarder la souveraineté de chaque Etat sur ses affaires intérieures et la libre volonté compatible avec les intérêts de son peuple sans aucune intervention extérieure. Il va sans dire que le strict respect de ce principe de la part de tous les pays est nécessaire pour réduire les tensions dans les relations internationales et pour consolider la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, dans ce projet, l'Assemblée générale se félicite des progrès accomplis lors des pourparlers de Genève, pourparlers que la communauté internationale suit avec intérêt et espoir.

La raison qui nous a incités à présenter cet amendement réside dans les relations historiques, culturelles et spirituelles qui nous lient à l'Afghanistan et à ses pays voisins et dans notre souci de faire régner la paix et la concorde. De plus, nous avons remarqué que de nombreux pays amis souhaitent contribuer à la recherche d'une solution aux difficultés qui se posent au peuple de cette région qui nous est si chère. Il y a aussi les récents événements importants qui se sont déroulés en Afghanistan et qui constituent un facteur positif renforçant les espoirs d'un règlement pacifique et global du problème.

Parmi ces événements, je citerai l'annonce faite en date du 15 janvier 1987 par le Gouvernement de l'Afghanistan selon laquelle il prolongera le cessez-le-feu jusqu'au 15 janvier 1988, élaborera un projet de constitution et déploiera des efforts pour réaliser l'unité et la concorde au sein du peuple afghan.

Compte tenu des sentiments fraternels que nous nourrissons à l'égard du peuple afghan et des pays voisins, nous espérons sincèrement que cet amendement

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée afin que le projet de résolution A/42/L.16 soit adopté pour la première fois à l'unanimité.

M. WAKIL (République démocratique de l'Afghanistan) (parle en dari; interprétation d'un texte anglais fourni par la délégation) : Le débat actuel sur la situation en Afghanistan, que vient d'entamer l'Assemblée contrairement à la volonté de notre peuple, pousse la délégation de la République démocratique d'Afghanistan à présenter un exposé détaillé et complet de cette question.

De l'avis de notre délégation, les huit dernières années de discussions sur la question, le manque de possibilités pratiques de mettre en oeuvre les précédentes résolutions et la récente évolution dans notre pays dans le processus de règlement politique de la situation devraient encourager l'Assemblée générale à la présente session à adopter une nouvelle manière d'envisager cette question. Les Etats Membres doivent réfléchir à la question relative à la situation en Afghanistan en prenant conscience de leurs responsabilités, en faisant preuve de bon sens et en cherchant des moyens pratiques de la régler.

La Révolution d'avril, menée conformément à la volonté du peuple afghan, a ouvert une nouvelle voie vers la vie indépendante du peuple afghan. Personne ne peut nier à notre pays le droit de choisir sa propre voie vers le développement. Mais, malheureusement, tout au long de ces années difficiles, l'impérialisme mondial, les Etats-Unis en tête, en collusion avec la réaction des pays voisins, notamment les milieux réactionnaires du Pakistan, ont imposé une guerre douloureuse à notre nation. Cette guerre, avec son cortège de destructions, a éprouvé nos compatriotes, leur faisant perdre des êtres chers et entraînant des pertes morales et économiques irréparables. Ces pays ont acheminé une assistance considérable vers le Pakistan pour attiser les flammes de la guerre. Le territoire du Pakistan a été transformé en tremplin d'agression flagrante contre l'Afghanistan.

Il est encore plus regrettable que, bien qu'ils aient reconnu l'inutilité de poursuivre la guerre et malgré la réconciliation nationale proclamée le 15 janvier 1987 par la République démocratique d'Afghanistan, qui ouvre pleinement la voie à la cessation de la guerre et au règlement de toutes les questions, les auteurs de guerre aient étendu cette guerre non déclarée et en aient encore attisé les flammes. Par la mise en oeuvre, en secret, de la doctrine "lutter jusqu'au dernier Afghan", les Etats-Unis ne commettent-ils pas un crime flagrant contre les droits de l'homme?

M. Wakil (Afghanistan)

La raison pour laquelle nos ennemis essaient de poursuivre et d'étendre cette tragédie humaine est claire. Leurs intérêts stratégiques ne s'accordent pas avec la normalisation de la situation autour de l'Afghanistan.

Les Etats-Unis, qui ont perdu l'Iran en tant que gendarme de la région après la chute du régime du Chah, ont essayé après le triomphe de la Révolution démocratique nationale d'avril en Afghanistan, de comploter avec les autorités d'Islamabad pour qu'elles assument le rôle de gendarme dans la région.

Dans le cadre de cette stratégie, les Etats-Unis ont pour objectif concret de faire obstacle au renforcement du pouvoir populaire en Afghanistan et d'encourager une guerre fratricide visant à tuer jusqu'au dernier Afghan en renforçant leur présence militaire dans notre région pour réaliser leurs projets cupides et infâmes et maintenir la situation de tension dans notre pays.

M. Wakil (Afghanistan)

La stratégie néo-globaliste des Etats-Unis prévoit que les Asiatiques doivent lutter contre les Asiatiques, les Africains contre les Africains, et les Américains d'Amérique du Sud contre les Américains d'Amérique du Sud, dans l'intérêt des Etats-Unis.

Les objectifs que visent les Etats-Unis en finançant et en poursuivant cette guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan sont tout à fait évidents : maintenir la tension dans le voisinage des frontières avec l'Union soviétique et, selon leurs propres termes, garder les Soviétiques occupés en Afghanistan; disséminer une propagande antisoviétique sur la situation en Afghanistan et autour du pays et sur la présence de contingents militaires soviétiques limités; et, sous le prétexte de la tension existant autour de l'Afghanistan, transformer le Pakistan en tremplin stratégique dans l'Asie du Sud-Ouest, dans l'intérêt de la Force de déploiement rapide dans la région du Golfe, en utilisant les forces du Pakistan et en faisant de nouvelles tentatives pour relancer des pactes militaires analogues à ceux du CENTO et de l'OTASE.

En armant le Pakistan jusqu'aux dents ainsi qu'en équipant et en armant les groupes d'opposition armés afghans et en apportant une assistance importante à l'Etat sioniste d'Israël, les Etats-Unis essaient, d'une part, de se présenter en prétendu défenseur de l'Islam et, de l'autre, de s'y opposer et d'établir ainsi un équilibre à cette fin.

Plus de 120 camps existent actuellement dans le territoire du Pakistan, pour entraîner, équiper et armer les opposants armés afghans, où des conseillers militaires et des services secrets, des experts et des instructeurs venant des Etats-Unis, d'Israël, du Pakistan et d'autres pays occidentaux enseignent les méthodes de l'assassinat, de la terreur et de la répression aux opposants extrémistes.

La question se pose de savoir quel intérêt Islamabad retire de cette guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan? Nous pouvons certainement dire que ce régime en retire des avantages énormes sur le plan politique et sur le plan de la propagande, en consolidant en particulier ses bases précaires et en s'efforçant de détourner l'attention du peuple pakistanais de ses propres revendications et de ses aspirations concernant divers aspects du prétendu problème afghan. Le Pakistan, entre-temps, a reçu de vastes sommes à titre d'aide militaire et économique des Etats-Unis et de ses alliés, tels que l'Arabie

M. Wakil (Afghanistan)

saoudite, et a modernisé l'armée pakistanaise en achetant des armes très perfectionnées.

Cette guerre non déclarée, où le Pakistan joue un rôle clef, a apporté d'énormes avantages au régime en place à Islamabad. Sous prétexte qu'il s'acquitte d'un devoir humanitaire envers les réfugiés, le Pakistan reçoit des millions de dollars de différentes sources impérialistes et réactionnaires, ainsi qu'une assistance militaire et financière importante de différentes origines, notamment des Etats-Unis.

Comme nous le savons, à l'époque du gouvernement Carter, les Etats-Unis ont lancé une guerre secrète contre la République démocratique d'Afghanistan et ont offert 400 millions de dollars à titre d'aide militaire au Pakistan. Plus tard, le Pakistan a reçu 3,2 milliards de dollars sur une période de cinq ans sur la base de l'accord conclu en 1982.

Plus tard, Washington a signé avec Islamabad un autre contrat d'aide militaire et économique de l'ordre de 4 milliards 2 millions de dollars pour les six années à venir. La vente ou la location d'avions de reconnaissance AWACS au Pakistan est également prévue.

D'après des articles de presse citant des sources de Washington, près de la moitié des 4 milliards de dollars alloués aux extrémistes afghans par l'intermédiaire du Pakistan pour financer la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan ont abouti dans les poches des dirigeants pakistanais. Si l'on tient compte des détournements de fonds du régime au pouvoir au Pakistan, l'aide apportée par les pays réactionnaires impérialistes et par les organisations internationales pour les réfugiés atteint par conséquent des milliards de dollars.

Justifier le militarisme par la prétendue menace venant du nord, et justifier les mesures de répression contre les mouvements progressistes au Pakistan, supprimer le peuple pakistanais, prolonger la dictature et reporter les élections, prétexter la présence des réfugiés pour attirer des milliards de dollars sous forme de devises, d'aide économique et de denrées alimentaires, alors que seule une partie de ces produits sont distribués aux réfugiés, tout cela fait partie des objectifs visés par Islamabad pour poursuivre la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan.

Des violations, des agressions et des attaques armées répétées, y compris les multiples violations de l'espace aérien de la République démocratique de l'Afghanistan par le Pakistan, ne sont pas à l'honneur des autorités d'Islamabad en

M. Wakil (Afghanistan)

ce qui concerne le respect du droit international et des normes devant régir les relations entre Etats. Dans ce contexte, nous pouvons citer l'incident survenu cette année et au cours duquel un avion pakistanais F-16, qui avait violé l'espace aérien afghan, a été abattu par les forces aériennes afghanes.

Sous la pression politique des Etats-Unis, le Pakistan cherche à prolonger les pourparlers de Genève, où des efforts sont faits pour trouver une solution finale à la situation autour de l'Afghanistan, et ce, en dépit de la souplesse de principe dont a fait preuve la République démocratique d'Afghanistan et des concessions qu'elle s'est montrée prête à faire éventuellement.

En ce qui la concerne, la République démocratique d'Afghanistan a toujours essayé aux pourparlers de Genève de présenter de nouvelles propositions et des initiatives concrètes, et d'adopter une position constructive et flexible en vue d'aboutir à une solution politique immédiate de la situation autour de l'Afghanistan. C'est grâce à la souplesse dont nous avons fait preuve lors de la dernière série de pourparlers, que l'écart entre les positions des deux parties s'est considérablement amenuisé. Nous tenons à déclarer que les pourparlers de Genève auraient pu progresser plus rapidement si le Gouvernement pakistanais ne s'était abstenu d'engager des pourparlers directs avec la participation du Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies.

La partie pakistanaise déclare qu'elle ne reconnaît pas le régime de notre pays. C'est faire fi des réalités existantes. Il convient de dire à cet égard que la République démocratique d'Afghanistan n'a pas besoin de cette reconnaissance. Cependant, il importe de mentionner qu'il y a de nombreux exemples dans l'histoire mondiale où même des pays qui étaient en guerre ont eu recours à des pourparlers directs. Des relations diplomatiques existent effectivement entre la République démocratique d'Afghanistan et le Pakistan et, en ce moment même, 48 diplomates pakistanais sont en poste dans leur ambassade et dans deux consulats dans la République démocratique d'Afghanistan, et 31 diplomates afghans sont en poste dans notre ambassade et dans nos trois consulats au Pakistan.

Les dirigeants de la République démocratique d'Afghanistan sont convaincus que la réalisation d'une politique nationale de réconciliation à l'intérieur du pays et l'heureuse conclusion des pourparlers de Genève sont le seul moyen de mettre fin à la guerre générale fratricide en Afghanistan, qui dure depuis neuf ans, et d'assurer un retour à une situation normale autour de l'Afghanistan. Nous sommes optimistes quant aux perspectives de voir ces deux processus, qui se déroulent parallèlement et qui sont interdépendants, aboutir des résultats fructueux.

M. Wakil (Afghanistan)

Il est toutefois surprenant de voir que, depuis que nous avons lancé cette invitation générale à la réconciliation nationale, l'aide que les Etats-Unis et ses alliés apportent aux extrémistes afghans a doublé. Depuis lors, l'aide financière des Etats-Unis est passée de 500 à 600 millions de dollars et devrait atteindre bientôt 1 milliard de dollars. Le nombre des missiles Stinger livrés aux extrémistes, qui sont utilisés pour abattre les avions transportant des passagers innocents, est passé de 60 à 600. Ils viennent s'ajouter aux missiles Blowpipe de fabrication britannique. A ce jour, plus de 160 personnes, y compris 22 enfants et 16 femmes, ont péri dans les flammes de leur avion abattu. Plus récemment, les extrémistes ont commis un autre crime détestable en faisant exploser une bombe à Kaboul, qui a tué 27 personnes et en a blessé gravement 30 autres. De tels crimes ne peuvent qu'atterrer la conscience de tout être humain.

On manque de mots pour décrire les visages affligés des enfants orphelins et des familles en deuil. On ne saurait décrire la vie des Afghans loin de leur foyer, les destructions et les ruines innombrables d'écoles, d'hôpitaux, de ponts et de barrages. Qu'il suffise de dire que les pertes infligées à notre économie nationale par la guerre dépassent les trois quarts des investissements faits dans le pays au cours des 50 dernières années.

Il est bien facile de dire que la guerre en Afghanistan a causé d'énormes pertes, et il est facile à M. Reagan de donner des statistiques selon lesquelles un million de personnes ont péri. Cependant, la question se pose de savoir à qui revient la responsabilité de toutes ces pertes. Ceux qui se permettent de telles déclarations ne devraient-ils pas arrêter la guerre et répondre positivement à l'appel à la réconciliation et à nos initiatives de paix?

Les représentants de différents secteurs représentatifs de la communauté internationale, y compris des politiciens, des personnalités de la vie sociale, des journalistes et des hommes d'affaires se sont récemment rendus dans notre pays. Il y avait parmi eux, certes, des personnes qui ne partagent pas notre point de vue et qui ne prennent pas parti pour nous, mais la plupart ont reconnu que la principale cause de l'effusion de sang dans notre pays était l'ingérence étrangère qui arme, équipe et forme les mercenaires, ainsi que la propagande hostile visant à duper les réfugiés et l'opinion publique mondiale.

M. Wakil (Afghanistan)

La fourniture d'armes modernes et perfectionnées et d'énormes sommes aux opposants à la révolution afghane, comme en témoignent la presse occidentale et la décision du Congrès américain sur l'envoi d'armes et de fonds à ces opposants, ne constitue-t-elle pas une manifestation flagrante de l'ingérence et de l'agression dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan?

Les actes commis par les Etats-Unis, le Pakistan et leurs alliés ne contreviennent-ils pas de façon flagrante aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et à la Déclaration des Nations Unies de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies? Cette déclaration établit entre autres que :

"Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat."

(résolution 2625 (XXV), annexe)

L'Afghanistan, en vertu de ce principe généralement reconnu du droit international, a le droit de rechercher la protection de l'Assemblée pour sa juste cause, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte. Les violations de ces principes dans le cas de la révolution en Afghanistan sont rien de moins qu'une agression. La définition de l'agression telle qu'elle figure dans la résolution 3314 (XXIX) bien connue de 1974 de l'Assemblée générale décrit, entre autres, comme un acte d'agression :

"... l'envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat..." [résolution 3314 (XXIX), annexe, art. 3 g)]

Notre pays n'est-il pas à l'heure actuelle l'objet d'un tel acte d'agression? Les groupes opposants armés ne s'infiltrèrent-ils pas quotidiennement dans le territoire de l'Afghanistan à partir du Pakistan?

Le Parti démocratique populaire d'Afghanistan et l'Etat de la République démocratique d'Afghanistan, pour mettre un terme à cette ingérence et à ces agressions manifestes et faire cesser la grande tragédie de la guerre tout en poursuivant les pourparlers de Genève, ont proclamé la politique de réconciliation nationale. Cette politique a reçu l'appui vigoureux de la population à l'intérieur de notre pays, des Afghans qui vivent à l'étranger et des milieux politiques et

M. Wakil (Afghanistan)

humanitaires internationaux. Mais parallèlement au succès remporté par la politique de réconciliation nationale aux niveaux national et international, les Etats-Unis et les pays réactionnaires de la région, tel le Pakistan, s'efforcent de recourir à tous les moyens pour bloquer la concrétisation de cette politique.

Nous avons offert la réconciliation aux Afghans et leur avons demandé, où qu'ils soient dans le monde, de rentrer dans leur patrie dans l'honneur. Nous avons fourni tous les moyens possibles à ceux qui reviennent. Un nouveau département, au niveau ministériel, a été créé pour gérer les affaires les concernant. Sur la base de différents décrets du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, leurs biens ont été rendus aux rapatriés et leurs dettes et leurs impôts ont été annulés. De même, sous certaines conditions, ils sont dispensés de service militaire pendant une longue période. Aucun individu ou groupe d'individus ne sera poursuivi pour ses actes ou ses activités passés et tous bénéficieront du droit d'être électeur ou d'être élu dans les organes centraux ou locaux de l'Etat. Dans les administrations politiques, économiques et locales, ils bénéficieront de l'égalité de droits avec les autres ressortissants de l'Afghanistan. En vertu de la nouvelle loi promulguée sur les activités des partis politiques et de la loi sur la presse, ils peuvent avoir leurs propres partis politiques et des journaux indépendants.

La nouvelle Constitution a fait l'objet d'un débat public auquel 2 millions de personnes ont participé à ce jour et 15 000 propositions et idées ont été reçues. Dans ce projet, il est envisagé un nouveau système parlementaire garantissant l'égalité de droits à toutes les catégories, y compris la bourgeoisie, les propriétaires terriens, les paysans, les travailleurs et toutes les couches de la société, c'est-à-dire les intellectuels, les religieux, les artisans, les commerçants, les entrepreneurs privés, etc., qui pourront tous participer à des élections libres et aux affaires de l'Etat. Tous les Afghans qui vivent à l'étranger, y compris "l'Alliance des Sept", c'est-à-dire les partisans de l'ancien roi d'Afghanistan, et les sympathisants des différents partis et organisations pourront faire connaître leur avis à propos de la Constitution et participer à des discussions avec nous.

Nous tenons ici à déclarer à tous ceux qui se sont fait inutilement du souci quant au futur statut non aligné de l'Afghanistan ou à l'existence d'un quelconque danger pour l'Islam que les articles premier, 2 et 3 de la Constitution notamment se lisent comme suit :

M. Wakil (Afghanistan)

"La République démocratique d'Afghanistan est un Etat indépendant, un et indivisible, qui exerce la souveraineté sur tout son territoire.

La religion de l'Afghanistan est la religion sacrée de l'islam.

La République démocratique d'Afghanistan est un pays non aligné qui ne fait partie d'aucun pacte militaire et ne permet pas l'installation sur son territoire de bases militaires étrangères, quelles qu'elles soient."

Nous avons toujours été partisans de poursuivre un dialogue soutenu et constructif avec l'opposition, l'Alliance des Sept et autres organisations et n'avons ménagé aucun effort à cette fin. Personne ne saurait nier cette réalité. Au cours des 10 derniers mois, notre gouvernement a publié 14 déclarations de compromis et de concessions. Bien que la politique de réconciliation nationale gagne quotidiennement du terrain dans le coeur de nos concitoyens, bien que ses partisans deviennent plus nombreux et que cette politique prenne de plus en plus de force, les extrémistes restent silencieux à cet égard. En même temps, une vaste campagne de propagande et de mensonges, qui donne de nouvelles dimensions à la guerre psychologique par des méthodes habiles, a été déclenchée contre notre politique humanitaire par les sources impérialistes et réactionnaires. A l'heure actuelle, les médias et les stations de radio occidentaux, parmi lesquelles huit stations de radio du Pakistan, rivalisent pour diffamer la politique de réconciliation nationale.

Nous avons suffisamment de raisons pour prétendre que la proclamation de la politique de réconciliation nationale a privé les opposants de leurs principaux slogans, les slogans les plus largement diffusés et les plus fallacieux. Il n'y a maintenant plus de place pour les déclarations démagogiques de l'opposition, selon lesquelles l'Afghanistan a été occupé par l'Union soviétique et l'Islam serait menacé. La population se rend compte de plus en plus qui sont ses amis et qui sont ses ennemis.

Les déclarations que fait annuellement le Ministre des affaires étrangères du Pakistan devant cette assemblée, ainsi que les affirmations de la BBC et de la Voix de l'Amérique quant au prétendu danger que courrait la religion sacrée de l'islam en Afghanistan et à la menace qui pèserait sur la culture et les traditions de la population de notre pays, tout comme les allégations selon lesquelles un système et une idéologie étrangers ont été imposés à notre peuple, sont totalement dépourvues de fondement et bien loin de la réalité.

M. Wakil (Afghanistan)

L'Afghanistan a des milliers d'années d'histoire et de culture et ses valeurs n'ont jamais été victimes des attaques d'empires en quête d'aventure, y compris l'empire britannique, aux différentes époques de son histoire. La culture de notre pays n'a pas péri et elle ne périra jamais.

Afin de constituer le gouvernement d'unité nationale et jusqu'à ce qu'il revête un caractère de coalition, l'Etat de la République démocratique d'Afghanistan a proposé 28 postes de haut niveau à l'opposition et, conformément au nouveau programme du Parti qui a été approuvé par le Congrès national du Parti démocratique populaire d'Afghanistan (PDPA), le Parti s'est volontairement abstenu de monopoliser le pouvoir politique. Les documents de la seconde conférence historique du PDPA constitueront la plate-forme juridique de la réconciliation nationale.

Le camarade Dr Najibullah, Secrétaire général du PDPA et Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, a déclaré dans son allocution devant la seconde Conférence nationale du PDPA, et je cite :

"En pleine hystérie politique, la réaction jure qu'elle n'acceptera jamais le PDPA dans le gouvernement de coalition. Indubitablement, c'est là ce qui est dicté par la Maison Blanche. C'est la Maison Blanche qui ne veut pas que le PDPA préside les négociations sur la réalisation de la réconciliation entre les Afghans. Que peut-on dire à cela? Le peuple voit qui annonce la vie aux Afghans et qui leur apporte la mort. Le peuple résoudra cette question sans se tromper et la façon dont il la résoudra sera la bonne. Le peuple sait ce que le PDPA a accompli pour une vie meilleure et pacifique."

Dans ce train de mesures, qui ont été proclamées jusqu'à présent dans le cadre de la réconciliation nationale, tout Afghan qui a la moindre aspiration à une vie pacifique au sein de sa patrie trouvera la place qui lui revient, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Une fois de plus, nous proposons à l'opposition que toute action s'appuie sur des moyens pacifiques et non pas sur le recours à la guerre. Afin de développer les contacts avec l'opposition, le Conseil révolutionnaire a été chargé de faciliter l'ouverture à Kaboul, dans un proche avenir, de bureaux des organisations de l'opposition basés à l'étranger et de leur permettre de publier des quotidiens, à condition que les dirigeants de ces organisations acceptent le principe d'une réconciliation.

Malgré le peu de temps qui s'est écoulé, nos progrès vers le rétablissement de la paix sont tangibles.

M. Wakil (Afghanistan)

Au cours des 10 derniers mois qui ont suivi la proclamation de la politique de réconciliation nationale, 1 600 villages ont rejoint le pouvoir populaire et il y a actuellement 8 500 villages sous notre contrôle. En outre, les 45 villes de notre pays, y compris les centres de toutes les provinces, ainsi que les 214 districts et sous-districts sont sous notre contrôle.

M. Wakil (Afghanistan)

Certaines provinces aux mains des extrémistes ont été presque entièrement libérées et le peuple a proclamé ces territoires zones de paix. Une zone de paix a été créée dans la région d'Hazarajat. Elle se compose de cinq provinces, 28 districts et plus de 7 000 villages. Jusqu'à présent, 90 000 personnes ont été rapatriées des camps situés au Pakistan et en Iran. Sans les obstacles mis par les gardes militaires pakistanais et iraniens, ces chiffres auraient pu être beaucoup plus importants, 80 % de ces réfugiés souhaitant rentrer au pays. Trente mille éléments des 174 groupes armés se sont joints au pouvoir populaire et avec eux, plus de 100 000 personnes ont repris une vie pacifique.

Jusqu'ici, 7 849 personnes appartenant à l'autre camp ont été élues aux organes locaux de l'Etat et de l'administration. Plus de 6 000 anciens opposants et des rapatriés travaillent comme membres au sein de commissions de réconciliation nationale et 361 des anciens leaders de groupes armés d'opposition occupent des postes de chef et de secrétaire de commissions exécutives d'organes de l'Etat, à des échelons divers.

Cent opposants ont pris part à la première Jirgah - Assemblée - de nomades et plus de 400 à la première Jirgah de nationalité hazara, comprenant la moitié des participants à cette dernière instance. A l'heure actuelle, quatre provinces ont pour gouverneurs des personnes qui dirigeaient autrefois des groupes armés d'opposition.

En dépit de la subversion et du sabotage économique des opposants et face à une guerre non déclarée et imposée qui a coûté de nombreuses pertes tant matérielles qu'humaines, la République démocratique d'Afghanistan n'a cessé de développer son économie nationale grâce aux efforts héroïques de ses travailleurs, paysans, artisans, commerçants et entrepreneurs privés.

Par rapport aux années précédant la révolution, des progrès ont été enregistrés dans les indices les plus importants de la vie économique, au cours de ces cinq dernières années.

Sur la base des prix de 1978, le produit national brut et le revenu national ont respectivement augmenté de 18 et 10 % par rapport à 1982.

Le secteur privé occupe une place importante dans l'économie nationale. Le Programme d'action du Parti démocratique populaire d'Afghanistan stipule :

"Le pouvoir révolutionnaire créera une base économique et juridique de coopération à long terme, efficace et mutuellement bénéfique avec le secteur privé et des entrepreneurs nationaux, tant dans le cadre du secteur mixte que grâce à une coopération individuelle."

M. Wakil (Afghanistan)

La notion d'efforts conjoints d'organes d'Etat avec des entrepreneurs nationaux a acquis un statut juridique. Une loi régissant les investissements nationaux et privés étrangers a été adoptée. Au cours des cinq dernières années, le volume de la production industrielle s'est accru de 29 %, dont 50 % dans les domaines fondamentaux de l'industrie lourde et de la production d'infrastructure par l'Etat et dans des secteurs d'économie mixte. Au cours de ces cinq dernières années, un montant supplémentaire de 83 milliards d'afghanis a été consacré au développement socio-économique du pays.

Au cours de la même période, certains succès ont été accomplis dans le domaine social. Cinq cent seize mille personnes suivent 25 000 cours d'alphabétisation dans le pays. Mille deux cent quarante et une écoles accueillent 703 000 étudiants.

Récemment, 26 nouveaux centres de soins et hôpitaux ont été construits, ce qui porte leur nombre total à 109. Le nombre de médecins a plus que doublé et le réseau de pharmacies s'est élargi. Les services culturels pour les citoyens ont été développés, de nouvelles librairies publiques et des musées ont été inaugurés et le nombre de cinémas mobiles a augmenté.

Ces dernières années, les salaires et traitements des employés des secteurs mixtes et coopératifs d'Etat ont été à nouveau relevé de 19 % et ceux des travailleurs à faible revenu de 30 %. En outre, de nouveaux privilèges leur ont été accordés comme, par exemple, l'octroi d'une exonération de taxes sur les produits de base essentiels grâce à des coupons d'un montant de 20 000 afghanis par personne et par an.

La politique économique de réconciliation nationale a pour slogan principal l'accélération du taux de croissance du travail, de la production et de l'initiative. Tel est le slogan du parti, de l'Etat et du Gouvernement.

La fourniture d'armes perfectionnées aux extrémistes et leur acheminement par le Pakistan sont devenus un commerce très lucratif pour ceux qui financent et orchestrent la guerre ainsi que pour les trafiquants d'armes régionaux et internationaux. Le scandale récent des missiles Stinger américains utilisés contre les forces américaines montre quelles conséquences néfastes peut avoir la livraison de ces armes à des groupes qui ne respectent ni les lois ni les normes établies de conduite internationale.

Je tiens à souligner ici que le moment est venu pour le Pakistan de prendre conscience des conséquences de la poursuite de sa politique et de comprendre qu'il ne pourra pas résister très longtemps encore aux vagues successives et puissantes

M. Wakil (Afghanistan)

en faveur de la paix, du compromis, de la réconciliation et du rapatriement de réfugiés au sein de la société pakistanaise, ainsi qu'au poids de l'opinion publique internationale. Le Pakistan ne peut prolonger davantage la guerre et la tragédie car cela ne sert pas les intérêts du peuple pakistanais. La permanence de troubles politiques et publics, l'opposition montante des tribus à la présence de réfugiés afghans et la pression très forte exercée par les organisations et les partis politiques pakistanais en vue de la solution la plus rapide possible de la question de l'Afghanistan, ont prouvé à la nation pakistanaise que l'on est nécessairement affecté par le feu allumé dans la maison de son voisin. Les politiciens opposés aux régimes militaires du Pakistan, ainsi que le peuple même de ce pays, sont de plus en plus conscients du fait qu'à mesure que le temps passe, leur pays est entraîné dans une "guerre américaine". Leurs efforts concertés visent la cessation de cette guerre inutile. Ce souhait collectif ne peut être réprimé par le recours à la violence et Zia ul-Haq ne possède pas une armée plus puissante que Reza Shah.

Nous ne nions pas qu'un nombre considérable de compatriotes ont trouvé refuge au Pakistan, en Iran et dans certains pays occidentaux pour des raisons objectives et subjectives. Les erreurs commises dans la hâte, au début de la révolution, et la propagande rusée de l'impérialisme mondial quant à la prétendue occupation d'un pays islamique par l'Union soviétique, les ont déçus. L'horreur, la terreur, la subversion, les crimes inhumains et odieux commis par des extrémistes qui ont fait naître un climat d'insécurité, expliquent les raisons pour lesquelles ils ont dû quitter le pays.

Mais nous nous préoccupons toujours du sort de ces compatriotes qui constituent une partie du peuple héroïque et militant d'Afghanistan et qui font tout ce qu'ils peuvent pour retourner rapidement dans leur terre ancestrale.

Afin de supprimer les obstacles mis par les pays voisins au retour des réfugiés et de leur fournir les moyens nécessaires, la partie afghane a prié, au moyen de plusieurs notes verbales adressées par voie diplomatique, les autorités pakistanaises et iraniennes de faciliter le retour en sécurité des réfugiés.

De même, des notes ont été adressées aux autorités pakistanaises et iraniennes pour qu'elles autorisent l'affrètement de vols charters vers Islamabad et Téhéran pour le rapatriement de réfugiés afghans dans leur pays. Ces autorités n'y ont manifesté aucun intérêt. Des lettres ont été également adressées au Secrétaire général des Nations Unies et au Haut Commissaire aux réfugiés pour qu'ils fassent

M. Wakil (Afghanistan)

part à l'opinion publique mondiale de l'attitude des autorités pakistanaïses et iraniennes et qu'ils dépêchent des délégations afin qu'elles étudient les conditions de vie et s'assurent du souhait de nos compatriotes réfugiés de rentrer au pays.

Afin de permettre aux Afghans qui vivent en dehors de leur pays de rejoindre leurs proches et de se renseigner sur la situation qui existe réellement dans leur pays, le Présidium du Conseil révolutionnaire a publié récemment un décret stipulant que les compatriotes qui, pour différentes raisons, vivent de manière permanente ou temporaire à l'extérieur du pays, peuvent, après s'être procuré un passeport auprès des missions diplomatiques et consulaires de la République démocratique d'Afghanistan à l'étranger, se rendre en Afghanistan et retourner librement dans le pays de leur choix. Conformément à une série de mesures prises antérieurement, ce décret témoigne de la volonté sincère de la République d'Afghanistan de dissiper toute méfiance ou tout malentendu à l'égard de la politique humanitaire de réconciliation nationale.

Il existe un quasi-consensus sur les conditions de vie des réfugiés au Pakistan. Ils sont privés de tous leurs droits et connaissent la pauvreté, le chômage, l'absence de logement, de graves problèmes de malnutrition et de faim, ce qui a conduit des milliers d'entre eux à souffrir de différents types de maladie sociale.

Poursuivant sa politique de terreur et d'oppression contre les Afghans résidant dans ce pays, lorsque la plupart des réfugiés afghans ont décidé de rentrer chez eux, notamment après l'annonce de la politique de réconciliation nationale, le Gouvernement pakistanaïse a arrêté certains d'entre eux et les a remis avec leurs familles à des groupes terroristes extrémistes afin qu'ils soient soumis à divers châtements inhumains, voire exécutés.

Cette attitude de la part d'un pays qui se dit indépendant et souverain mais qui permet à un groupe extrémiste de faire condamner à mort des citoyens d'un pays indépendant va évidemment à l'encontre des normes internationales reconnues et des règles de comportement civilisé.

M. Wakil (Afghanistan)

Ces actes sont perpétrés pour tromper l'opinion publique au Pakistan et pour donner une base aux allégations non fondées selon lesquelles un groupe d'Afghans est responsable de tous les troubles au Pakistan et que, par conséquent, en le condamnant à mort, on peut estimer que l'affaire est close. Nous voulons attirer l'attention de la Commission des droits de l'homme, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de toute l'humanité éprise de paix et de justice sur ces actes contraires à la dignité de l'homme, aux normes de la justice et à tous les principes et normes internationalement acceptés. Nous protestons contre ces actes et nous demandons au Gouvernement pakistanais d'agir comme un Etat civilisé et de s'abstenir d'actes qui blessent la conscience de l'humanité.

De même, la République démocratique d'Afghanistan a concentré tous ses efforts pour la réconciliation nationale. Elle est prête à recourir à tous les moyens pour trouver une solution aux aspects extérieurs du problème de l'Afghanistan, et à négocier.

Nous avons utilisé toutes les possibilités existantes au cours des pourparlers de Genève et, n'eût été la souplesse et les compromis acceptés par la partie afghane, le processus entrepris avec bonne volonté par le Secrétaire général et son représentant, M. Diego Cordovez, aurait plusieurs fois abouti à l'impasse. Notre bonne volonté se manifeste non seulement par le sérieux avec lequel nous avons appliqué la politique de réconciliation nationale dans notre pays mais aussi par les compromis que nous avons acceptés à la table de négociation à Genève.

Il y a cinq ans maintenant que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan parle à l'Assemblée générale des Nations Unies de la prétendue occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques et de la nécessité de leur retrait rapide et prétend que la question la plus importante dans le processus de règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan et dans les pourparlers de Genève est la question du retrait des forces soviétiques d'Afghanistan. Le Pakistan sait pertinemment que cela n'est pas conforme à la réalité, que la véritable question, la question urgente à régler aux pourparlers de Genève, c'est la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

Ce n'est pas un hasard si le document pratiquement achevé dont les deux parties étaient convenues d'examiner en premier était un accord sur les principes

M. Wakil (Afghanistan)

des relations mutuelles, notamment sur la non-ingérence et la non-intervention. Les autorités pakistanaïses ne savent-elles pas d'où viennent cet afflux d'armes modernes américaines et les bandes armées qui s'infiltrèrent en Afghanistan?

Les prétendus champions des droits de l'homme et de la liberté n'ont-ils pas rendu visite des douzaines de fois aux camps basés au Pakistan où sont entraînés les extrémistes afghans?

Toute tentative de faire du départ des forces soviétiques la question essentielle est sans fondement et ne vise qu'à tromper l'opinion publique et la communauté internationale. La véritable question pour la solution de la situation en Afghanistan, c'est la cessation définitive de l'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

Je ne pense pas que le moindre doute subsiste quant au fait que l'Union soviétique partirait vraiment selon un calendrier logique si cette ingérence cessait et si des garanties sûres étaient données qu'elle ne recommencerait pas.

Le départ de six régiments du contingent militaire limité de l'Union soviétique en octobre 1986 montre clairement notre sincérité en paroles et en actes.

A la suite de la révolution, l'armée, la police et les forces de sécurité ont été renouvelées et restructurées. Ces forces armées militantes de la République démocratique d'Afghanistan, qui ont mobilisé plus d'un demi million de personnes, ont subi des modifications quantitatives et qualitatives et ont acquis une expérience précieuse du fait des neuf années de lutte contre les forces armées de l'opposition envoyées de l'étranger, elles se renforcent et sont capables à elles seules de défendre la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays s'il n'y avait l'ingérence étrangère. En dépit de ces faits, nous ne pouvons repousser sans l'aide d'amis l'ingérence étrangère car elle prend des dimensions de plus en plus grandes au fur et à mesure que les jours passent, et menace de plus en plus l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de notre pays.

Le contingent militaire soviétique limité est entré dans le pays à la demande du Gouvernement légal de la République démocratique d'Afghanistan, conformément à l'article 4 du Traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage conclu entre la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique le 5 décembre 1978, et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, afin de nous aider à repousser une agression et une ingérence étrangères qui menaçaient l'indépendance,

M. Wakil (Afghanistan)

la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de notre pays. Les raisons de son entrée ainsi que les circonstances de son départ sont donc évidentes.

Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a bien précisé que l'Union soviétique est sincèrement en faveur d'un Afghanistan non aligné, neutre et indépendant et qu'il ne ménagera aucun effort pour accélérer le processus de règlement de la situation autour de l'Afghanistan, permettant ainsi aux forces soviétiques de rentrer dans leur pays.

Le fait que l'Afghanistan et l'Union soviétique souhaitent l'un et l'autre que le contingent militaire soviétique rentre dans son pays pacifique est manifeste, il n'y a aucune raison d'en douter. On peut se demander pourquoi alors ne sont-ils pas déjà rentrés? Cela est dû à l'existence de forces opposées à leur départ. Heureusement, ces milieux qui, en entravant un règlement politique, veulent que les forces soviétiques restent plus longtemps dans notre pays, sont maintenant isolés, car, selon l'Afghanistan, la tendance qui se dégage avec le plus de force est favorable à la paix. Toute logique, tout jugement allant dans ce sens aurait de bonnes chances de s'avérer juste. Avec le processus de réconciliation nationale, la voie est maintenant ouverte qui permettra cette année à l'Assemblée de prendre les premières mesures pour adopter une position acceptable pour tous et empêcher que les protestations limitées que l'on entend dans cette enceinte influencent ses décisions car elles ne relèvent que de la guerre psychologique.

Comme la délégation de la République démocratique d'Afghanistan l'a dit au début de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous sommes prêts à participer à la rédaction d'un projet de résolution qui contribuerait à la solution rapide de la situation autour de l'Afghanistan. Nous déclarons aujourd'hui que nous sommes prêts à appuyer une résolution sur la question de l'Afghanistan avec certains amendements et nous sommes prêts à coopérer sincèrement à son acceptation unanime par les membres de cette assemblée. Sans aucun doute, une telle résolution serait bien fondée et aurait des aspects pratiques et pourrait effectivement jouer un rôle à cet égard.

Nous tenons à lancer un appel à tous les pays qui souhaitent une solution rapide à la situation autour de l'Afghanistan et qui souhaitent mettre fin à la guerre dévastatrice et destructrice dans notre pays pour qu'ils apportent leur soutien unanime et qu'ils votent en faveur des projets d'amendement proposés par la République arabe syrienne et par la République démocratique populaire du Yémen, qui

M. Wakil (Afghanistan)

ne modifieraient pas de beaucoup le texte initial. Comme cela est clair pour nous tous, les débats antérieurs sur l'Afghanistan et l'adoption de résolutions partiales parrainées par le Pakistan n'ont pas eu le moindre effet sur l'instauration de la paix dans notre région et étaient dépourvus de tout caractère pratique. Il n'y a aucune raison pour que les États-Unis et le Pakistan s'opposent à ces amendements, qui remédieraient à ce caractère partial et compléteraient le projet de résolution initial. En le faisant, ils manifesteraient ouvertement leur opposition à une solution politique de la situation autour de l'Afghanistan, et les représentants siégeant dans cette assemblée mondiale comprendraient clairement leurs intentions. Nous avons besoin de la paix et, par conséquent, nous appuyons une résolution qui serait annonciatrice de paix pour notre peuple.

Nous espérons que tous les représentants présents ici dans cette salle marqueront leur opposition au projet de résolution mal équilibré présenté par le Pakistan, qui, au cours des huit dernières années, a démontré qu'il n'était qu'un instrument de propagande de certains milieux anti-afghans et antisoviétiques.

Pour l'élimination de la tension régionale et mondiale, le bon sens et le sens politique demandent que les représentants des pays membres coopèrent avec la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique pour faire disparaître la tension dans la région et pour mettre fin à l'ingérence en République démocratique d'Afghanistan. Il ne faut pas laisser le Pakistan, les États-Unis et leurs alliés utiliser de manière abusive les décisions de cette importante assemblée de la communauté internationale afin de poursuivre leurs mauvais desseins.

Nous espérons que les nouvelles réalités qui résultent de la politique de réconciliation nationale conformément aux aspirations communes des États Membres seront dûment prises en compte. Nous souhaiterions que les membres se rallient à notre appel et à celui de tous les autres. L'Assemblée générale est aujourd'hui confrontée à un choix déterminant pour la réalisation des idéaux défendus par les Nations Unies. Si l'Assemblée générale veut mettre fin à une catastrophe amère et pénible et à une guerre qui a été imposée au peuple d'Afghanistan, il est grand temps qu'elle exerce toute son influence morale en faveur des efforts sincères déployés pour instaurer la paix dans cette région importante de l'Asie.

M. Wakil (Afghanistan)

L'adoption par l'Assemblée d'une résolution juste aurait une répercussion considérable sur ces efforts et sur le climat dans lequel se déroulent les pourparlers diplomatiques. Tel n'étant pas le cas, nous sommes opposés au projet de résolution présenté par le Pakistan. Ce projet, dont l'application est tout à fait irréalisable, est contraire à l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies et constitue en outre une ingérence éhontée dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Nous voterons contre. Si ce texte était adopté, il n'aurait aucune valeur juridique et morale ni d'effet contraignant sur le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

Il importe de parvenir à une solution rapide de la situation autour de l'Afghanistan - solution qui se rapproche - conformément aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui souhaite présenter les sous-amendements contenus dans le document A/42/L.21.

M. SHA NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Pakistan, je souhaite présenter les sous-amendements, qui figurent au document A/42/L.21, aux amendements proposés par le Yémen démocratique et la République arabe syrienne (A/42/L.19), au projet de résolution A/42/L.16 présenté par 48 délégations, dont la mienne.

Le texte du projet de résolution A/42/L.16 est identique au libellé des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées depuis 1980, date à laquelle elle a examiné pour la première fois la question de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Le projet de résolution représente la position de l'Assemblée générale et sa décision sur cette intervention, qui constitue une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies. Le texte considère que la présence de troupes soviétiques en Afghanistan est la cause première du problème et exige leur retrait immédiat et total. Cette exigence est le point central du projet de résolution et constitue l'élément essentiel de la position internationale sur la question afghane. Cette position ne tolère aucune modification, puisque les circonstances de l'intervention sont restées inchangées.

Examinons le premier amendement contenu dans le document A/42/L.19 à la lumière de ce qui précède. En apparence, cet amendement invoque le principe irréprochable de la non-ingérence en ce qui concerne l'Afghanistan. Cependant, l'amendement tend essentiellement à modifier le thème et la logique du projet de résolution. Manifestement, son intention est de faire de la question de

M. Sha Nawaz (Pakistan)

L'ingérence l'élément majeur du projet de résolution de façon à éluder la question centrale qui demeure le retrait des troupes étrangères. L'approbation d'un tel amendement donnerait crédibilité à l'argument avancé au moment de l'intervention, à savoir que les troupes soviétiques sont entrées en Afghanistan sur invitation pour faire obstacle à une ingérence extérieure. Cet argument continue à être invoqué pour lier le retrait des troupes soviétiques à la cessation d'une prétendue ingérence extérieure.

La communauté internationale a constamment rejeté cet argument et fermement maintenu que le seul problème en Afghanistan est la présence de troupes étrangères, qui contrevient aux principes internationaux de non-intervention, de non-ingérence et de non-recours à la force.

Notre sous-amendement (A/42/L.21) au premier amendement du document A/42/L.19 a pour objet de mettre l'accent sur la position internationale eu égard à la question de l'Afghanistan et de placer la violation, s'agissant de l'Afghanistan, des principes de non-intervention et de non-ingérence, dans sa juste perspective.

Notre sous-amendement est nécessaire non seulement pour rectifier les fausses perceptions que le premier amendement contenu dans le document A/42/L.19 cherche à introduire dans le projet de résolution, mais également pour maintenir la pression internationale en faveur d'un règlement juste du problème, sur la base du retrait des forces étrangères et de la préservation de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de l'Afghanistan.

Le second amendement contenu dans le document A/42/L.19 se réfère aux progrès enregistrés dans les négociations de Genève. Il ne fait pas de doute que les longs pourparlers de Genève, entamés en 1982, ont atteint un stade avancé s'agissant de la mise au point des textes des quatre instruments qui feront partie intégrante du règlement politique en cours de négociation. Certes, cette étape dans l'évolution des textes n'est pas récente, mais elle n'a cependant pas suffi pour rapprocher le processus d'une conclusion fructueuse qui se fait toujours attendre en raison de l'absence d'un calendrier de retrait à court terme.

Un examen minutieux des rapports du Secrétaire général sur la question de l'Afghanistan pour les années 1985 et 1986 montre que les instruments relatifs à l'accord bilatéral sur la non-intervention, la non-ingérence, les garanties internationales et le retour volontaire des réfugiés sont pratiquement parachevés depuis le début de 1985. La solution de la question centrale du calendrier de retrait continue cependant à nous échapper. En fait, chaque fois que les

M. Sha Nawaz (Pakistan)

négociations étaient sur le point d'aborder ce sujet, de nouvelles questions de procédure et de format ont été soulevées pour faire diversion. La question extrinsèque de la réconciliation nationale, qui a été soulevée au début de l'année, sert maintenant à détourner l'attention de la question du calendrier.

L'exigence internationale constante d'un retrait immédiat et total montre la nécessité de s'entendre, sans plus de retard, sur un calendrier à court terme. Malheureusement, cette question, qui est au cœur du règlement, n'a pas été résolue lors des pourparlers qui ont eu lieu à Genève en mars et septembre derniers, moment où l'autre partie montrait peu d'intérêt pour des négociations suivies.

Les négociations de Genève se poursuivent depuis plus de cinq ans durant lesquels nous avons fait des efforts constants pour régler la question. Tout retard supplémentaire dans le règlement de cette question ne pourrait qu'entraver l'ensemble du processus. Tout en reconnaissant les résultats obtenus jusqu'à présent lors des négociations de Genève, l'Assemblée générale ne doit pas méconnaître la question du calendrier qui continue à faire obstacle au succès des pourparlers.

Le sous-amendement, qui insiste sur la nécessité d'établir immédiatement un calendrier de retrait à court terme, trouve pleinement justifié le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 29 septembre 1987, contenu dans le document A/42/600, qui définit clairement le calendrier comme la seule question à régler avant de parvenir à un règlement.

Nous sommes certains que les sous-amendements contenus dans le document A/42/L.21 qui ont été présentés pour préserver l'intégrité du projet de résolution, seront adoptés par l'Assemblée générale, à une écrasante majorité.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est un rappel tragique de l'une des violations les plus sérieuses de la Charte des Nations Unies. L'intervention militaire à grande échelle de l'Union soviétique en Afghanistan en 1979 a marqué le début d'une ère de difficultés et de souffrances sans précédent pour le peuple afghan.

L'occupation soviétique se maintient depuis près de huit ans. Le peuple afghan se voit toujours refuser ses droits politiques et ses droits de l'homme fondamentaux par un régime établi et maintenu par la force militaire. A l'Assemblée générale, une majorité écrasante condamne chaque année l'occupation et exige le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères ainsi qu'un règlement négocié qui permettrait de rendre à l'Afghanistan son statut d'Etat indépendant et non aligné.

Pendant de nombreuses années, l'Union soviétique a fait la sourde oreille aux demandes très claires que lui faisait la communauté internationale pour qu'elle mette un terme à cette occupation. Récemment, certains signes ont indiqué une attitude plus ouverte et plus accommodante. Nous nous félicitons des indications selon lesquelles l'Union soviétique souhaiterait parvenir rapidement à une solution politique. Cependant, nous attendons toujours que des faits suivent ces paroles. Plus de 110 000 hommes de troupes soviétiques sont encore en Afghanistan contre la volonté du peuple afghan. Leurs opérations militaires ne se limitent pas seulement à l'Afghanistan. Des attaques contre le territoire pakistanais, y compris les camps de réfugiés, se sont poursuivies et sont devenues plus violentes, et nous avons été témoins récemment d'une campagne d'incidents terroristes au Pakistan.

Une fois de plus, les Douze demandent instamment à l'Union soviétique d'accepter un retrait rapide et complet de leurs troupes suivant un calendrier irrévocable. Nous condamnons sans réserve les bombardements continus du territoire pakistanais qui représentent une véritable menace pour la paix et la stabilité de la région dans son ensemble.

L'Union soviétique doit avoir compris maintenant que la guerre qu'elle poursuit en Afghanistan ne peut être gagnée. Malgré les difficultés et les souffrances humaines subies pendant l'occupation, il n'y a aucun signe d'affaiblissement de la volonté du peuple afghan. En fait, c'est plutôt le contraire qui est vrai, ainsi que de récents événements sur le front militaire

M. Bierring

l'ont montré. L'alliance des partis de la résistance qui s'est constituée il y a deux ans continue d'informer la communauté internationale sur ce qui se passe à l'intérieur de l'Afghanistan.

L'endurance du peuple afghan pendant ces huit années d'une guerre aveugle est véritablement admirable. Plus d'un million d'Afghans sont morts. Alors que les forces d'occupation s'efforcent de réprimer une résistance extrêmement courageuse, des hommes et des femmes innocents continuent de perdre leur vie et leur foyer. Des attaques brutales, aériennes notamment, contre la population civile continuent de provoquer la destruction de villages, de l'infrastructure rurale et des récoltes. Des centaines de milliers de personnes sont encore déplacées et des millions d'autres sont encore réfugiées à l'étranger. Les Douze condamnent vigoureusement les attaques contre la population civile, incompatibles avec les normes de la conduite internationale et en violation des droits de l'homme fondamentaux.

L'exode massif de réfugiés vers les pays voisins reflète une fois de plus les dures réalités de la guerre en Afghanistan. Près de 5 millions de réfugiés afghans, soit environ un tiers de la population, ont été contraints de chercher asile dans les pays voisins et il y a près d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan même. La plus grande concentration de réfugiés dans le monde à l'heure actuelle se trouve au Pakistan. Il est évident que tout cela pèse lourdement sur les ressources limitées de ce pays.

Une fois de plus, les Douze tiennent à rendre hommage à l'hospitalité et à l'assistance généreuse offertes aux réfugiés par le Gouvernement du Pakistan ainsi qu'à son courage devant la grave violation de ses frontières internationales qui se poursuit. Nous rendons également hommage à d'autres pays qui offrent leur aide par l'entremise des organisations de secours internationales pertinentes. Pour leur part, la Communauté européenne et ses Etats membres continueront d'apporter une contribution considérable aux efforts de secours internationaux aussi longtemps que ce sera nécessaire. Pourtant, l'aide internationale ne peut aucunement remplacer le retour des réfugiés dans leur patrie. Les Douze demandent instamment à l'Union soviétique de retirer immédiatement ses troupes de l'Afghanistan et de créer ainsi les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la paix et la sécurité.

Les Douze ont constamment appuyé les propositions en vue d'une solution politique des problèmes afghans sur la base des principes des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous avons lu avec grand intérêt le rapport soumis

M. Bierring

à l'Assemblée générale par le Secrétaire général le 29 septembre 1987. Nous tenons à réaffirmer notre appui constant aux efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, et à exprimer l'espoir que leurs efforts inlassables aboutiront rapidement à un accord sur les questions en suspens. Le rapport du Secrétaire général montre clairement qu'un accord sur le calendrier relatif au retrait de toutes les troupes soviétiques donnera un élan décisif à la recherche d'une solution finale.

C'est toujours là qu'est l'élément clef d'un règlement. La dernière série des pourparlers de Genève en septembre a eu lieu à la demande du régime de Kaboul. Nous regrettons que l'offre avancée à propos du calendrier de retrait des troupes n'ait pas répondu aux espérances soulevées. Nous demandons instamment à l'Union soviétique de faire preuve de la méthode de diplomatie novatrice nécessaire pour réduire les divergences relatives au calendrier de retrait des troupes.

Pendant huit ans, l'Union soviétique s'est efforcée d'imposer au peuple afghan un gouvernement dominé par le Parti démocratique populaire d'Afghanistan, mais ces derniers l'ont nettement rejeté. Les Douze sont convaincus que la résistance afghane doit participer à une solution globale du problème afghan. Ces derniers mois, le régime de Kaboul a fait grand cas de ces prétendues "initiatives de paix". En réalité, toutefois, ces propositions visent essentiellement à préserver le régime actuellement au pouvoir malgré les vœux clairement exprimés du peuple afghan. Les Douze espèrent que l'Union soviétique et Kaboul réévalueront leurs positions et oeuvreront en vue d'une réconciliation véritable en Afghanistan, y compris des dispositions menant à un acte d'autodétermination qui mettra le peuple afghan en mesure de décider de son propre avenir. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative dans ce sens.

L'occupation de l'Afghanistan qui se poursuit menace la stabilité de la région et met constamment en danger la paix et la sécurité internationales. L'Union soviétique ne peut échapper à ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies.

Les Douze sont certains que l'Assemblée générale, une fois de plus, votera pour confirmer son rejet de l'agression et de l'occupation étrangères et son appui à une solution authentique du problème afghan. L'Union soviétique doit maintenant prouver dans les faits qu'elle est attachée à la paix et à la sécurité internationales en respectant les résolutions des Nations Unies et en donnant un

M. Bierring

caractère concret à cet attachement qu'elle proclame aux principes du droit international en retirant toutes ses troupes de l'Afghanistan.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Presque huit ans ont passé depuis l'intervention militaire en Afghanistan. L'occupation militaire qui se poursuit dans ce pays traditionnellement non aligné est une source de préoccupation légitime et profonde pour l'Autriche. Cette préoccupation est partagée par une majorité écrasante d'Etats Membres des Nations Unies qui, à maintes reprises, ont condamné sans ambiguïté cette intervention militaire étrangère.

M. Fischer (Autriche)

Tant que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels que le non-emploi de la force, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination seront battus en brèche par des nations puissantes, la paix et la sécurité internationales continueront à nous échapper. L'Autriche rejette toutes tendances à chercher des solutions militaires plutôt que politiques.

Il est évident qu'une solution durable du problème de l'Afghanistan - et, à vrai dire, de nombreux autres problèmes inscrits à notre ordre du jour - ne peut être réalisée par des moyens militaires mais seulement par des moyens politiques. L'Assemblée générale a plusieurs fois indiqué quels étaient les éléments indispensables à une telle solution politique : retrait immédiat des troupes étrangères; respect du droit du peuple afghan à choisir sa propre forme de gouvernement ainsi que son système économique, social et politique; garanties internationales du non-recours à la force et de la non-ingérence, et retour de plein gré, dans la sécurité et l'honneur, de tous les réfugiés afghans.

L'Organisation des Nations Unies ne s'est toutefois pas bornée à adopter des résolutions. Elle a activement participé à la recherche d'une solution politique. C'est avec un vif intérêt que nous avons étudié le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan. Comme lui, nous estimons que des progrès sensibles ont été accomplis au cours de l'année écoulée vers la réalisation d'un règlement global. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial de leurs efforts.

Encore que l'écart entre les positions relatives au calendrier du retrait des troupes étrangères se soit réduit, nous devons toutefois bien être conscients qu'aucune percée décisive n'est intervenue dans les négociations. Jusqu'à récemment encore, les progrès ont été très lents. Toutefois, nous pensons que des bases solides ont été jetées pour un règlement futur.

En prenant acte de ce changement, nous constatons que, pour la première fois, il existe une véritable possibilité, encore qu'elle soit très ténue, de parvenir à un règlement politique et de mettre fin aux souffrances du peuple afghan.

Un calendrier pour le retrait des troupes pourrait sans doute être convenu assez rapidement; mais, cela ne signifie pas que les énormes souffrances de la population afghane, dans le pays ou en dehors, dans les camps de réfugiés, prendront automatiquement fin. Le problème ne se limite pas à la cessation de l'intervention militaire ou à la solution des problèmes bilatéraux entre pays

M. Fischer (Autriche)

voisins. L'une des principales questions qui doit aussi être abordée est la réintégration de 5 millions de réfugiés qui constituent environ un tiers de la population afghane. Il faudra, pour y parvenir, que le Gouvernement afghan adopte une attitude totalement novatrice. Nous avons pris note avec intérêt de la volonté déclarée du Gouvernement afghan de s'attaquer à cette question. L'une des mesures qu'il a prises a permis, entre autres choses, le retour d'un certain nombre de réfugiés, encore qu'ils ne constituent qu'une petite fraction du nombre total des réfugiés.

Les pourparlers de Genève revêtent certainement une grande importance. Toutefois, il existe des questions qui ne sont pas abordées dans le cadre de ces pourparlers, mais qui devront l'être si l'on veut régler, de manière satisfaisante pour toutes les parties, la question très complexe de l'Afghanistan.

Comme c'est le cas dans des situations analogues, la question de la réconciliation nationale a une importance capitale. L'idée selon laquelle le gouvernement en place désignerait ses interlocuteurs ne semble pas devoir être acceptable par toutes les parties intéressées. Nous savons toutefois que les forces politiques de l'opposition ou en exil n'ont pas encore le moyen de se faire entendre d'une seule voix. La recherche d'une solution satisfaisante à cette question n'est certainement pas facilitée par cet état de choses.

Nous reconnaissons que les mesures annoncées par le Gouvernement afghan comportent certains éléments permettant d'espérer des progrès à l'avenir. Toutefois, des doutes subsistent quant aux mesures adoptées jusqu'à présent et on est en droit de se demander si elles suffiront pour aboutir à une véritable réconciliation nationale. Les activités entreprises pour réaliser la réconciliation nationale ne sauraient être jusqu'à présent considérées comme ayant remporté beaucoup de succès. L'Autriche estime que de nouveaux efforts doivent être faits à cet égard. Les Afghans, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, sont de plus en plus soucieux d'assurer leur droit à l'autodétermination; ils ne veulent pas de mesures partielles et exigent des mesures résolues et décisives de réconciliation nationale. Une réconciliation nationale limitée aux forces politiques à l'intérieur du pays aurait peu de valeur tant que des millions d'Afghans vivant à l'étranger, y compris leurs dirigeants politiques, ne participent pas à ce processus.

Quant à la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une nouvelle approche a été adoptée, semble-t-il, par le Gouvernement afghan puisqu'il

M. Fischer (Autriche)

a permis au Rapporteur spécial sur l'Afghanistan, M. Ermacora, de se rendre dans ce pays pour la première fois.

J'ai déjà dit que les Nations Unies avaient un rôle à jouer dans le règlement des problèmes de l'Afghanistan, mais ce rôle ne doit pas se limiter à des efforts diplomatiques. Il pourrait aussi comporter des mesures d'ordre pratique qui faciliteraient l'application d'un accord politique. Il est peut-être encore trop tôt pour en parler en détail, mais, une fois que nous arriverons au stade où il faudra aborder de front cette question, les organes compétents des Nations Unies devraient être prêts à prendre les décisions nécessaires sans perdre un temps précieux.

Comme on l'a déjà dit ici, l'histoire montre qu'une fois qu'on a laissé passer les occasions, ce n'est qu'à grands frais qu'on peut les recréer, si tant est qu'elles puissent l'être. Nous ne savons pas encore si des possibilités de parvenir à une solution politique ne nous ont pas déjà échappé, mais nous savons que nous ne devons ménager aucun effort pour trouver rapidement une solution à la question de l'Afghanistan. Il s'agit là non seulement d'un impératif qui répond à des considérations humanitaires mais aussi d'une condition indispensable à l'instauration de la stabilité dans une région qui nous tient à coeur. Cela contribuerait beaucoup aussi à améliorer le climat politique général et à montrer à toutes les nations, grandes et petites, que les problèmes politiques appellent des solutions politiques plutôt que militaires.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Alors que l'Assemblée générale, une fois encore, examine la question intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", il apparaît de plus en plus clairement que l'évolution de la situation en Afghanistan et autour de ce pays prouve qu'il est possible de parvenir à une solution globale et pacifique du problème. Il est encourageant de constater que les deux processus convergent et ont un dénominateur commun : la recherche de la paix.

Dans la Déclaration de réconciliation nationale adoptée le 3 janvier 1987, le Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan a proclamé que "notre peuple afghan a soif de paix" après des années de lutte interne au cours desquelles "le pays a été inondé de sang et de larmes".

Pour répondre aux intérêts essentiels du peuple afghan et pour assurer la sécurité de ce peuple, rétablir la paix dans le pays, mettre un terme à la guerre fratricide et stimuler le progrès et la prospérité dans le pays, le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan, dans le cadre d'une politique de réconciliation nationale, a déclaré, le 15 janvier 1987, un cessez-le-feu unilatéral, proclamé une amnistie générale, promulgué une loi sur l'instauration d'un système multipartis dans le pays et proposé des négociations avec d'autres forces politiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Ces mesures ont créé un nouveau climat politique en Afghanistan, particulièrement perceptible au niveau de l'homme de la rue et dans les activités des commissions nationales et locales de réconciliation. La situation dépendra, pour beaucoup, de la manière dont les responsables des autres forces politiques, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, répondront à ces propositions de compréhension mutuelle, de négociations, de compromis et de concessions que le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan est prêt à faire. De même, au niveau international, comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport sur les travaux de l'Organisation :

"Les efforts déployés pour résoudre le problème lié à l'Afghanistan en sont maintenant à un stade avancé." (A/42/1, p. 2)

Je citerai également un extrait de son rapport sur le point 31 de l'ordre du jour :

"Les travaux de mise au point des instruments internationaux devant constituer le règlement ont progressé de manière substantielle, encore qu'insuffisamment soutenue, pendant l'année écoulée." (A/42/600, par. 2)

M. Noworyta (Pologne)

Pour compléter les accords antérieurs relatifs à la non-ingérence et à la non-intervention, au retour des réfugiés, aux garanties internationales, les dispositions pertinentes du projet du quatrième instrument relatif aux relations d'interdépendance ont été élaborées. De même, le fossé entre les positions des deux parties sur le calendrier de retrait des troupes a été réduit, passant de 45 mois à huit mois.

Nous félicitons le Secrétaire général et son représentant personnel pour les efforts qu'ils ont réalisés afin d'aboutir à une solution politique du problème. Nous estimons qu'il est indispensable que ce règlement bénéficie d'un large soutien et soit efficacement appliqué. A cet égard, nous partageons les vues du Secrétaire général concernant le rôle important que doivent jouer tous les gouvernements en mesure de le faire, pour faciliter la réalisation d'un règlement global.

L'Union soviétique, comme l'a déclaré le Secrétaire général à propos des entretiens qu'il a eus à Moscou avec les dirigeants soviétiques, en juin 1987, appuie résolument le processus diplomatique des Nations Unies. De même, dans une interview à l'UNITA, le 18 mai 1987, le Secrétaire général, Mikhaïl Gorbatchev, a affirmé l'assurance que le Gouvernement soviétique appuyait pleinement la position du Mouvement des non-alignés, à savoir que l'Afghanistan doit demeurer un pays indépendant, souverain et non aligné et que :

"Si l'Afghanistan souhaite devenir un Etat neutre, il appartient au pays afghan d'en décider."

La bonne volonté démontrée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan doit s'assortir d'une réduction de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du pays et de la cessation des activités destructrices dont il est l'objet, activités appuyées et financées de l'extérieur.

Quant au présent débat, l'Assemblée générale pourrait apporter une contribution positive à une rapide solution politique de la situation en Afghanistan en adoptant une attitude équitable et impartiale à l'égard de cette question et en tenant compte des faits nouveaux survenus à l'intérieur et autour de l'Afghanistan depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Une telle approche implique que tout projet de résolution sur la question à l'examen comporte, entre autres, un appel au strict respect du principe de la non-intervention concernant la situation en Afghanistan et à un appui aux efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel pour favoriser un règlement global du problème afghan par des moyens pacifiques tout en soulignant les progrès accomplis jusqu'à présent par les entretiens de Genève.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Le climat perturbé et instable qui pèse sur les relations internationales a pour origine l'escalade des crises et l'existence de foyers de tension. Les tribulations de notre monde contemporain sont dues au recours à la force, aux menaces contre la souveraineté et l'intégrité territoriale et au déni des droits des peuples et des Etats à déterminer leur propre avenir en toute liberté et à choisir les moyens de leur politique intérieure et étrangère. Cette réalité est prouvée à l'évidence par le fait que l'Assemblée générale, pour la neuvième fois consécutive, examine la situation tragique et critique en Afghanistan. Qui plus est, cette fois encore, la majorité écrasante des Etats souverains condamnera une intervention étrangère flagrante qui se traduit par une occupation constante du sol afghan et l'assujettissement de son vaillant peuple. Cette occupation est jalonnée de batailles sanglantes et de souffrances. Il s'agit de contraindre un peuple indépendant et souverain, ayant sa propre identité musulmane, à plier devant une occupation étrangère qui cherche à étouffer sa religion, sa culture et ses traditions.

Quel témoignage plus éloquent donner de la volonté de l'écrasante majorité du peuple afghan que sa résistance courageuse et déterminée à faire obstacle à toutes les tentatives d'imposer un régime qui ne lui convient pas. Le peuple afghan cherche à regagner une liberté et une indépendance dont il a joui pendant des siècles et qu'il a toujours défendues avec dignité et courage.

Pour nous, rien ne peut justifier le recours à la force ou à l'intervention sous toutes leurs formes dans les affaires intérieures d'autres pays, quel que soit l'auteur de cette intervention et où qu'elle ait lieu. De plus, nous ne pouvons défendre les principes de la Charte des Nations Unies ou de leur mise en oeuvre de façon sélective. Par conséquent, tout prétexte ou justification à l'occupation militaire de l'Afghanistan ne saurait modifier ou dissimuler le fait qu'il s'agit d'une violation non seulement des principes et objectifs de la Charte mais de toutes les règles de code de conduite civilisée entre Etats et notamment d'un principe fondamental de la Charte qui oblige tous les Etats Membres des Nations Unies à s'abstenir du recours à la force ou à la menace de recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres Etats.

M. Abulhasan (Koweït)

Qu'il me soit permis de réaffirmer une fois de plus qu'il n'existe pas de solution militaire à cette crise provoquée par l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan. Etant donné que nous sommes tous d'accord et que nous sommes tous conscients de ce fait, nous rappellerons que cette crise ne peut être résolue que grâce à des moyens politiques pacifiques conformément à la volonté et aux aspirations du peuple afghan, lesquelles sont garanties par le droit et les instruments internationaux. Ce règlement ne peut être obtenu par des initiatives symboliques ou des changements de pure forme. En cherchant à réaliser cet objectif, la communauté internationale n'a épargné aucun effort, tant à l'intérieur de cette organisation que dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique, ou ailleurs encore.

Il convient dans ce contexte de mentionner le rôle joué par l'Organisation de la Conférence islamique à partir de sa conférence tenue à Fès en 1980 et jusqu'à sa conférence au sommet la plus récente qui s'est tenue au Koweït en janvier 1987. L'Organisation de la Conférence islamique a continué à réaffirmer l'attachement de l'"Umma" islamique à la position de principe vis-à-vis de l'intervention militaire d'une puissance étrangère en Afghanistan. Elle appelle à un règlement pacifique sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Conférence islamique.

De surcroît, fort de l'attachement ferme du Koweït aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, le Koweït tient à se joindre aux Etats frères de la Conférence islamique ainsi qu'aux Etats non islamiques membres de l'Organisation mondiale, pour demander instamment aux Nations Unies de trouver un règlement global au problème afghan sur la base des éléments suivants : le retrait immédiat et sans conditions des troupes étrangères; la jouissance par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination; le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, ainsi que de son statut de pays non aligné; le maintien de l'identité islamique distincte de l'Afghanistan et le retour dans les foyers des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

Voilà pourquoi le Koweït demande à toutes les parties intéressées de redoubler d'efforts et de rapprocher le moment où l'on pourra trouver une solution aux questions les plus importantes, en particulier le calendrier pour le retrait des troupes étrangères qui, nous l'espérons, sera à court terme.

Faute de parvenir à un accord sur ces questions ou de conclure trop rapidement cet accord, cela accroîtra non seulement les souffrances du peuple afghan mais

M. Abulhasan (Koweït)

également les menaces à la paix et à la sécurité de la région et au-delà. Par conséquent, la voie vers un règlement doit être à l'abri d'interventions et de pressions étrangères, ainsi que de leurs conséquences, de façon à ce qu'un règlement soit à l'abri de toutes incidences négatives afin que la situation en Afghanistan ne soit pas exploitée pour servir les intérêts et les objectifs de parties qui ne sont pas afghanes.

Dans ce contexte, le Koweït tient à dire sa reconnaissance au Secrétaire général et à appuyer ses efforts constructifs et les mesures prises par le Secrétaire général des Nations Unies et son représentant personnel. Nous sommes grandement encouragés par les indications dans le rapport du Secrétaire général présenté le 29 septembre dernier concernant la question à l'examen. Je songe en particulier aux indications de progrès réalisés dans les pourparlers de Genève et aux efforts de réconciliation nationale qui se poursuivent actuellement en Afghanistan, ainsi qu'à leurs incidences sur la normalisation de la situation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan.

Malgré tout cela, nous demandons instamment au Secrétaire général de persévérer dans ses efforts pour promouvoir un règlement pacifique et de rechercher et de fournir des garanties appropriées pour résoudre la crise afghane.

Nous demandons à nos frères afghans d'entamer le processus d'affirmation de leur droit à l'autodétermination qui est l'un des éléments fondamentaux du règlement. Grâce à la mise en place d'un mécanisme de dialogue et de prise de décisions, qui leur soit acceptable et leur permette de mettre au point les mesures propres à la réalisation d'un règlement pacifique, nous leur demandons de relancer les politiques et les mesures constitutionnelles nécessaires pour assurer une paix durable en Afghanistan et dans la région.

Dans ce contexte, nous tenons à rendre hommage aux Etats qui jouent un rôle humanitaire en accueillant et aidant les réfugiés afghans. L'assujettissement du peuple afghan à cette énorme force militaire qui occupe le pays a obligé un nombre sans précédent d'Afghans, des millions, à se réfugier dans les Etats voisins, outre les conséquences, les tribulations et les terribles pertes de vies humaines et de biens matériels subies par le peuple afghan, les conséquences de la crise se sont étendues à ces Etats voisins. Par conséquent, nous craignons que l'absence d'un règlement ne transforme la région en une arène de lutte pour le pouvoir qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

Nous renouvelons notre appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles oeuvrent dans le sens d'un règlement politique rapide conformément aux dispositions

M. Abulhasan (Koweït)

des résolutions de l'Assemblée générale en vue de créer des conditions appropriées pour que les réfugiés afghans retrouvent leur patrie dans la paix et la dignité.

Dans ce cadre, nous tenons à rendre hommage aux pays qui accueillent des réfugiés pour leurs efforts déployés malgré les fortes pressions économiques et politiques qui pèsent sur ces pays et les répercussions sur leur développement économique et social. En outre, nous tenons à rendre hommage aux organisations nationales et internationales qui jouent un rôle humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les organisations nationales et internationales de continuer à fournir cette aide afin de réduire les souffrances des réfugiés afghans en attendant une solution définitive de la crise afghane.

Tout en appelant à un règlement pacifique de la crise afghane, le Koweït ne saurait manquer d'exprimer son admiration au peuple afghan dans sa lutte héroïque pour libérer sa patrie de l'occupation étrangère. Nous appuyons le rôle joué par le mouvement des Moudjahidin afghans qui luttent pour recouvrer l'indépendance de l'Afghanistan, son identité musulmane et son statut de pays neutre.

Nous espérons encore qu'il y aura une évolution positive de cette crise et, à cette fin, nous demandons à la communauté internationale de poursuivre ses pressions politiques qui ont favorisé les résultats réalisés jusqu'à présent et, jusqu'à ce que la paix et la sécurité soient rétablies en Afghanistan et dans la région, de redoubler d'efforts en vue de trouver une solution politique à la crise.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Dans quelques semaines, il y aura huit ans que les armées du grand voisin de l'Afghanistan auront franchi la frontière pour installer un gouvernement fantoche dans sa capitale, qui a privé les Afghans de leur liberté, ce peuple qui était connu dans l'histoire comme l'un des champions des combattants de la liberté, privant ainsi ce peuple de sa liberté et lui imposant un système rejeté par lui, et y établissant un régime inféodé à un pays situé hors de ses frontières. Tout cela s'est déroulé en plein jour, au su et au vu des Nations Unies et devant tous ses Etats Membres.

L'Afghanistan, pays musulman de grande envergure, courageux et fier, brusquement, se trouve transformé en une arène de lutte féroce que son peuple livre pour défendre sa liberté, sa religion et la dignité de son pays et de sa patrie. Le problème de l'Afghanistan est de ce fait devenu un des éléments du conflit entre grandes puissances. C'est le peuple afghan qui en fait les frais et les Etats de la région se trouvent pris dans un nouveau tourbillon de rivalités opposant les grands aux grands, et les grands aux plus petits.

Aujourd'hui, un citoyen afghan sur quatre est réfugié dans un pays voisin. Un réfugié fuyant l'injustice qui accable son pays, témoin de la manière dont ses droits ont été foulés aux pieds, et dont son foyer a été violé, exigeant un retour chez lui dans la dignité et sous la bannière de sa religion et de son honneur. Il essaie de recouvrer ses pleins droits nationaux, grâce à une lutte juste, par la force des armes, payant un tribut en sang et en ressources, et mû par sa volonté et sa conviction qui sont plus fortes que n'importe quelle arme.

Le peuple héroïque d'Afghanistan se trouve maintenant acculé, car il ne saurait battre en retraite, et lutte pour défendre sa patrie. Il en appelle à la conscience du monde : "Où est la Charte?" "Où sont les droits de l'homme?" "Où sont les droits des peuples?". Le peuple afghan mène sa lutte depuis huit ans, payant le prix de cette lutte du sacrifice de la vie de ses fils, de son sang et de ses ressources. Ce peuple est aux prises avec les forces militaires terrestres les plus fortes de l'histoire, qui s'ancrent sur son territoire par la force des armes.

Les relations de bon voisinage entre l'Afghanistan et l'Union soviétique étaient l'un des meilleurs exemples de relations de bon voisinage entre deux pays, ayant des systèmes politiques, sociaux et économiques différents et des conceptions de la vie différentes. Aujourd'hui, c'est devenu un des pires exemples de la coexistence, même entre voisins.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Essayer de trouver des justifications quelles qu'elles soient à cette invasion ne peut qu'aboutir à des arguments qui déforment les notions d'indépendance des peuples, la base de la coopération entre les nations et le caractère de la souveraineté et de la dignité à notre époque. Cela va également à l'encontre des notions d'indépendance et de souveraineté de la Charte des Nations Unies, et est en contradiction avec les bases mêmes de cette Charte. Pourquoi devrait-il y avoir une armée d'occupation pour garantir la stabilité d'un régime? Il n'a jamais été possible à un gouvernement fantoche qui s'est insinué dans les postes de pouvoir dans l'ombre et dont la survie dépend des forces armées d'occupation de rester au pouvoir indéfiniment, indépendamment de l'assistance qu'il reçoit.

L'histoire a connu beaucoup de régimes obscurs mis en place par des armées d'occupation, qui étaient décrits en des termes attrayants, mais qui n'ont pas réussi à tromper les peuples éclairés; leurs jours ont toujours été comptés, lorsqu'il fallait dépendre de l'armée d'occupation pour imposer sa volonté. L'occupation étrangère en Afghanistan, qui doit faire face à l'opiniâtreté des Moudjahidin afghans, se trouve dans une situation embarrassante. Confrontée à la détermination du peuple afghan de souffrir le martyr pour l'amour de Dieu ou de remporter une victoire, appuyé par la volonté de Dieu, elle ne sait plus où donner de la tête.

Le peuple afghan tout entier livre une guerre de libération, tandis qu'un gouvernement fantoche occupe la capitale, Kaboul, incapable même de la contrôler et prétendant représenter la volonté afghane. Nous savons tous qu'il n'a même pas d'emprise sur ses affaires quotidiennes et qu'il ne sait pas de quoi demain sera fait.

A l'Union soviétique, la superpuissance, le membre permanent du Conseil de sécurité et l'Etat auquel nous savons gré de défendre les droits des Arabes en Palestine contre l'invasion sioniste, à ce pays qui insiste pour que soit respecté le droit du peuple de la Namibie à l'indépendance et à la souveraineté, et qui condamne l'oppression de l'homme par l'homme sur les terres de Palestine et d'Afrique du Sud, qui revendique le droit à la liberté de ces peuples et de leurs pays et qui condamne l'expansion impérialiste chez eux, nous renouvelons notre appel, aujourd'hui comme au cours des huit dernières années, pour qu'il fasse ce qu'il prie les autres de faire pour soutenir la liberté dans d'autres régions du monde touchées par l'occupation et le colonialisme, qu'il rende au peuple afghan sa liberté et qu'il rende leur patrie aux Afghans. Nous renouvelons notre appel à

M. Shihabi (Arabie saoudite)

l'Union soviétique pour qu'elle laisse l'Afghanistan aux Afghans. Ce peuple afghan fier, libre et vigoureux, qui était uni à son voisin par des liens très forts d'amitié et de bon voisinage, est devenu la victime la plus éprouvée du bon voisinage. L'ami est devenu la proie d'un ami pratiquement du jour au lendemain.

Les pourparlers qui sont en cours depuis des années pour régler le problème afghan n'auraient pas besoin d'être si complexes si l'armée d'occupation était disposée à quitter l'Afghanistan et à faire ainsi un pas vers la paix. Aucun prix n'est trop élevé pour parvenir à une solution, mais ce n'est pas à ce peuple afghan, qui est innocent du sang de l'invasion, que l'on doit demander d'en faire les frais; il n'en est pas capable d'ailleurs car l'occupation l'a économiquement saigné à blanc, a été la source de toutes ses craintes et inquiétudes, et l'a privé de sa tranquillité, de sa paix et de sa confiance en la bonne foi. En outre, sa foi dans les relations de bon voisinage a été entamée. Le peuple afghan a donc grand besoin de tout ce qui renforce et appuie les relations de bon voisinage.

M. Shihahi (Arabie saoudite)

Avant de terminer ma déclaration, je tiens à dire, au nom de mon pays, que le Royaume d'Arabie saoudite se félicite que la République islamique du Pakistan ait accueilli les réfugiés afghans, quelque 4 millions d'entre eux, qui se sont enfuis dans la dignité en un lieu où le peuple pakistanais les a traités avec toute la sollicitude que requiert la fraternité islamique. Nous demandons à tous les pays du monde d'aider les réfugiés afghans et de coopérer avec le Pakistan pour répondre à leurs besoins élémentaires vitaux.

Le problème de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté et le problème du droit des peuples et de la dignité des nations sont un seul et même problème international. Il ne saurait être divisé selon les critères géographiques ou donner lieu à des classifications en fonction de la couleur ou de la forme. Il ne peut être sous-estimé au XXe siècle, alors que nous sommes à l'aube du XXIe. Nous espérons que l'Union soviétique répondra au désir de toute la communauté internationale tel que reflété dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale à une écrasante majorité, en laissant le pays à son peuple, en rendant leurs droits à leurs légitimes propriétaires et en restaurant à l'avenir ce qu'il a spolié auparavant. Elle devrait avoir compris maintenant, après cette expérience très onéreuse, que le droit prime la force et qu'une conviction bien résolue est plus forte que la force des armées. Nous espérons bientôt pouvoir ici saluer un Afghanistan de liberté et de quiétude, ami avec tous ses voisins et cher à tous ses amis.

En conclusion, je tiens à rendre hommage aux moudjahidin afghans qui paient le prix suprême pour réaliser le plus noble des idéaux.

M. SARRE (Sénégal) : L'Assemblée générale, pour la huitième année consécutive, examine la situation en Afghanistan et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales. C'est que les faits qui étaient à la base de la saisine, par les Nations Unies et d'autres instances internationales, de cette affaire conservent, aujourd'hui encore, toute leur actualité.

Les souffrances et le drame du peuple afghan, tout comme les autres cas d'intervention et d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats Membres examinés chaque année dans cette instance, donnent la preuve qu'en dépit des professions de foi faites du haut de cette tribune, les principes contenus dans la Charte de San Francisco demeurent, plus de 40 ans après, davantage un objectif lointain à atteindre qu'une réalité quotidienne des relations internationales.

M. Sarré (Sénégal)

Le règne du droit, notamment par la non-intervention, l'inviolabilité de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le non-recours à la force dans les relations internationales, a, depuis bientôt huit ans, cédé le pas à l'emploi de la force, et ce au détriment de la morale et de la règle internationales.

Quelles que soient les raisons invoquées, soit pour expliquer, soit pour justifier l'intervention étrangère en Afghanistan, il est tentant de dire que celle-ci constitue une violation flagrante des principes et des règles qui président aux rapports inter-Etats et auxquels s'identifie l'éthique de la communauté des nations.

C'est la raison pour laquelle, se fondant sur les principes de la Charte, les Nations Unies ont, dès le début, défini les conditions sur lesquelles doit reposer toute solution du problème afghan. Ces préalables, faut-il le rappeler, prévoient : le retrait, sans conditions préalables, des troupes étrangères de ce pays, la restauration du peuple afghan dans son droit inaliénable à décider de son propre sort, sans ingérence, ni contraintes extérieures et la création, par des négociations sincères entre les parties concernées, des conditions pouvant permettre le retour volontaire des réfugiés afghans dans leurs foyers.

Force est de constater que la situation ne s'est guère améliorée. Le peuple afghan, dont plus de 20 % ont été contraints de quitter leurs foyers pour vivre en exil, continue de payer un lourd tribut pour la reconnaissance de son droit légitime à la souveraineté et de son aspiration à la paix.

Certes, au plan diplomatique, des progrès notables ont pu être réalisés dans le cadre des pourparlers menés à Genève sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies. Le mécanisme de consultations mis en place par le Secrétaire général et qu'anime avec dévouement et compétence son représentant personnel, M. Diego Cordovez, a permis en effet d'aplanir nombre des difficultés qui étaient apparues tout au long des négociations. Il reste - et c'est notre souhait - que les parties concernées doivent faire preuve de plus de volonté politique et aller jusqu'au bout des bonnes intentions manifestées jusqu'ici, singulièrement au sujet du calendrier de retrait rapide des troupes étrangères stationnées depuis bientôt une décennie en Afghanistan.

Dans l'intérêt de la paix et dans le but de restaurer la stabilité dans la région, il est indispensable de maintenir la dynamique de la négociation, en

M. Sarré (Sénégal)

facilitant davantage la poursuite d'un dialogue sérieux et constructif responsable, dans le cadre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

L'amélioration, qui se confirme, des rapports Est-Ouest et plus particulièrement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, les deux garants désignés sur cette question, devrait permettre aux pourparlers de Genève d'entrer dans une phase décisive.

Le Sénégal, qui s'est toujours opposé aux actes d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, singulièrement lorsque ceux-ci revêtent la forme d'une intervention armée venant de l'extérieur, voudrait saisir l'occasion pour exprimer, encore une fois, sa solidarité au peuple afghan dans les moments difficiles qu'il traverse actuellement.

Le peuple sénégalais et son gouvernement continueront, comme par le passé, à soutenir les efforts de paix entrepris à divers niveaux, convaincus que toute persistance de part et d'autre à vouloir trouver une solution par la force ne fera qu'aggraver le conflit et accroître ainsi la tension dans la région.

La poursuite obstinée de ces efforts devrait permettre, au bout du compte, de sortir le peuple afghan de la situation d'impasse et de la résignation dans lesquelles il se trouve et d'accomplir de réels progrès vers la solution politique que l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et les Nations Unies attendent depuis bientôt huit ans.

C'est dans cet esprit que cette année encore, le Sénégal a offert son parrainage au projet de résolution soumis au titre du point de l'ordre du jour relatif à la situation en Afghanistan. La démarche généreuse et objective qui inspire ce projet de texte vise à faciliter la poursuite des négociations en cours entre les parties intéressées, en même temps qu'elle ne perd pas de vue les principes fondamentaux de la Charte.

En l'appuyant, comme elle l'a fait les années précédentes, et en s'opposant à toute tentative de dénaturation du drame afghan, l'écrasante majorité des membres de cette assemblée aura ainsi réaffirmé sa détermination à rétablir la justice et la paix en Afghanistan.

M. THIOUNN Prasith (Kampuchea démocratique) : D'une nation de 16 millions d'habitants, plus d'un million d'entre eux ont été tués, 4 millions d'autres ont été déplacés, plus de 5 millions se sont réfugiés au Pakistan et en Iran, et chaque mois plusieurs milliers d'autres continuent d'y arriver. Les bombardements aériens massifs, les opérations de ratissage suivies de destruction totale des villages et de massacres de leurs populations, les répressions et les crimes commis par les envahisseurs ont dépeuplé la campagne, semé la mort, le deuil, des souffrances incommensurables et la ruine.

Telle est aujourd'hui, la situation en Afghanistan depuis ce 25 décembre 1979 où l'Union soviétique a envoyé ce qu'elle appelle un "contingent limité de l'Armée rouge pour soi-disant "libérer" et "pacifier" le pays et la population. Des régions entières du pays ne présentent plus aucun signe de vie. L'armée rouge a réussi à y instaurer la paix, la "paix des cimetières".

L'invasion et l'occupation de l'Afghanistan sont une violation flagrante de la Charte de l'ONU et du droit international. Elles constituent une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de l'Asie du Sud et du monde. Toute la communauté internationale en convient. Derrière les prétextes qu'ils continuent de donner pour justifier leur aventure, les envahisseurs eux-mêmes le savent. Les films télévisés rapportés par des journalistes et que certains ont même payé de leur vie, les nombreux témoignages des Afghans dans le pays ou réfugiés à l'étranger, les dépositions des déserteurs de l'armée rouge, les rapports du professeur Félix Ermacora, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme et ceux des organisations spécialisées, telles que Amnesty International ou le Helsinki Watch, tous ont à la fois édifié, bouleversé et indigné la communauté internationale. Ils ont apporté des preuves irréfutées et irréfutables que la guerre d'invasion et d'occupation en Afghanistan constitue des crimes contre la paix et contre l'humanité.

Depuis bientôt huit ans, notre auguste assemblée générale, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés ont condamné ces crimes et ont lancé des appels réitérés à l'Union soviétique pour qu'elle y mette un terme en retirant de l'Afghanistan toutes ses troupes afin que le peuple afghan puisse exercer son droit à l'autodétermination et que l'Afghanistan puisse préserver son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale, et son statut non aligné. C'est là un soutien ferme et constant à la juste et légitime lutte du peuple afghan et de ses moudjahidin qui, au cours de ces dernières huit

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

années d'épreuves les plus dures imposées par les envahisseurs, nous ont démontré avec un héroïsme sans égal, non seulement leur détermination inébranlable de défendre leur liberté, leur honneur et leur identité nationale, mais encore leur capacité indéniable de libérer leur pays de la domination soviétique. Le Pakistan devenu un Etat de première ligne, a accueilli avec générosité et compassion plus de 3 millions de réfugiés afghans. Les pressions grandissantes de l'Union soviétique et du régime fantoche de Kaboul, dont notamment la multiplication des attaques aériennes et une campagne systématique de terrorisme lancées contre le Pakistan, ont fait plusieurs centaines de victimes parmi la population civile mais elles n'ont pas ébranlé la ferme position de principe du Pakistan fondée sur la Charte de l'ONU, les principes de non-alignement et le droit international.

Il est indéniable que la vaillante lutte du peuple afghan et de ses moudjahidin et la position inébranlable du Pakistan de ne pas accepter le fait accompli soviétique en Afghanistan ont permis d'endiguer la poussée expansionniste soviétique dans l'Asie du Sud et de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Le peuple du Kampuchea et son gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui mènent depuis neuf ans une lutte qui présente de nombreuses similarités dans ses causes, ses effets et son développement à celle du peuple afghan, ne peuvent que s'en réjouir profondément. Je voudrais exprimer ici, en leurs noms, notre ferme et constante solidarité ainsi que notre sincère admiration au peuple afghan et à ses moudjahidin, au peuple et au Gouvernement du Pakistan.

Contre l'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam soutenu par l'Union soviétique depuis le 25 décembre 1978, et contre l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique elle-même depuis le 25 décembre 1979, soit exactement un an plus tard, le soutien ferme et constant de la communauté internationale combinés avec les luttes héroïques et résolues des peuples du Kampuchea et d'Afghanistan ont permis non seulement d'enliser l'ennemi sur le terrain, mais encore fait entrevoir la libération certaine de leurs pays. Pour permettre un développement aussi favorable, il convient de souligner qu'il a fallu que la communauté internationale dont notamment notre auguste assemblée, dénonce et rejette les manoeuvres, mensonges et pressions des envahisseurs et que les peuples afghan et kampuchéen poursuivent leurs luttes avec beaucoup d'opiniâtreté et de sacrifices.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

Mais si la libération de l'Afghanistan et celle du Kampuchea sont devenues inéluctables, leurs luttes sont encore parsemées de pièges, d'artifices et de sacrifices car l'ennemi n'est pas près d'abandonner ses visées expansionnistes. A cet effet, il n'est pas sans importance de rappeler que le Kampuchea constitue depuis 50 ans un objectif stratégique du Viet Nam qui, après avoir exterminé et absorbé le Royaume islamique du Champa pour en faire le Centre-Viet Nam actuel, et annexé la partie inférieure du Kampuchea pour en faire le présent Sud-Viet Nam, cherche obstinément aujourd'hui à l'absorber avec le Laos dans la "Fédération indochinoise", destinée à devenir plus tard le Grand-Viet Nam. Il n'est pas non plus sans importance également de rappeler que dans sa poussée vers le Sud et dans sa recherche des ports en eaux chaudes, l'Union soviétique a déjà absorbé, en 1924, les Etats islamiques de Khiva et Bokhara qui ont été par la suite démembrés et incorporés dans les "Républiques socialistes soviétiques" du Turkménistan, Ouzbékistan et Tadjikistan. Il est édifiant de souligner qu'en ce temps là, l'Union soviétique avait également envoyé dans ces deux Etats islamiques de Khiva et Bokhara ce qu'elle appelait déjà des "contingents limités" de son armée qui y sont restés jusqu'à aujourd'hui.

Si je rappelle ces faits historiques, c'est pour placer l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan dans son véritable contexte et souligner l'enjeu réel du problème pour les envahisseurs. Tout comme le Viet Nam au Kampuchea, l'Union soviétique enlisée en Afghanistan sur le plan militaire a dû changer de ton dans ses rhétoriques mais n'a montré jusqu'ici aucun signe sincère d'abandon de son ambition de dominer, sinon d'annexer le pays. Comme elle ne peut conquérir le pays par la force militaire, elle essaie d'y parvenir par des manoeuvres et artifices politiques et diplomatiques, tels que "retrait partiel de ses troupes", "changement de fantoches à Kaboul", "proclamation de cessez-le-feu", "réconciliation nationale", "cessation d'ingérences étrangères" et j'en passe. Les clameurs et propositions soviétiques sur le problème de l'Afghanistan ne diffèrent guère des clameurs et propositions vietnamiennes sur le problème du Kampuchea. Derrière les rhétoriques sur la défense de la paix et de la sécurité internationales, elles visent à semer la confusion, à dévier la cause profonde du problème et à obtenir de la communauté internationale la reconnaissance des faits accomplis de leur politique expansionniste.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

Depuis bientôt sept ans, des négociations indirectes entre le Pakistan et le régime de Kaboul ont lieu à Genève, sous les auspices de notre Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, à qui ma délégation voudrait exprimer ici ses hautes et sincères appréciations pour leurs efforts inlassables et dévoués qui ont abouti à certains progrès. Néanmoins, depuis plusieurs années, le rapport du Secrétaire général souligne que "deux questions importantes n'ont pu être résolues : les arrangements à prendre pour assurer la mise en oeuvre effective du règlement et le calendrier pour le retrait des troupes". Ce sont là les questions fondamentales dont la solution conditionne un règlement politique juste et durable du problème de l'Afghanistan et l'avènement d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité garanties en Asie du Sud. Le refus opposé par l'Union soviétique de résoudre ces deux questions atteste qu'elle est prête à tout accepter excepté le retrait de ses troupes de l'Afghanistan et l'exercice par le peuple afghan de son droit à décider de sa destinée. Dans ce cas, il est bien difficile de conclure que les négociations indirectes de Genève vont bientôt aboutir à une solution juste et durable du problème afghan. Il est plutôt évident que l'Union soviétique a accepté ces négociations indirectes seulement dans le but d'atténuer la condamnation par la communauté mondiale de son invasion de l'Afghanistan et dans l'espoir de gagner du temps pour aboutir à une solution militaire. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que toutes propositions soviétiques ou toutes reprises des "négociations indirectes" ont été précédées ou accompagnées ou suivies d'une intensification d'activités militaires soviétiques contre la résistance nationale.

Aujourd'hui, l'Union soviétique prétend que les négociations indirectes de Genève ont fait d'importants progrès, grâce à sa proposition de retirer toutes ses forces en 16 mois et que la "réconciliation nationale" qui doit être faite avant ce retrait est en bonne voie.

Mais le retrait total soviétique demeure conditionné par la cessation de ce que Moscou appelle "les ingérences étrangères", alors qu'en fait les seules ingérences étrangères en Afghanistan sont précisément la présence de quelque 120 000 soldats soviétiques. Que ces forces se retirent et les ingérences étrangères cesseront d'elles-mêmes. En clair, la condition soviétique signifie que l'armée rouge n'a nullement l'intention de se retirer de l'Afghanistan. En proposant un délai maximum de huit mois pour le retrait total des forces soviétiques de l'Afghanistan, le Pakistan a fait preuve d'une très importante

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

concession. Le 24 septembre dernier, dans son importante allocution ici même, S. E. Mohammad Khan Junejo, Premier Ministre du Pakistan, a souligné :

"En insistant pour que le délai prévu pour le retrait des troupes soit de plus longue durée, on passe, non sans raison, pour désirer le maintien de l'option militaire afin d'écraser la résistance afghane, même après la signature d'un règlement." (A/42/PV.11, p. 31)

Enfin, la "réconciliation nationale" dans le cadre du régime fantoche de Kaboul pour former un soi-disant gouvernement de coalition afghan qui négocierait avec Moscou le retrait des forces soviétiques, n'est en fait qu'un piège qui vise à imposer au peuple afghan et à ses moudjahidin ainsi qu'à la communauté internationale la reconnaissance de facto du régime installé par les forces soviétiques à Kaboul et ensuite des simulacres de négociations entre Moscou et son fantoche, autrement dit avec son alter ego.

Le Premier Ministre du Pakistan a fait justement remarquer :

"On ne peut pas non plus exiger que la 'réconciliation nationale' soit une condition préalable du retrait des forces étrangères de l'Afghanistan. La résistance afghane a rejeté cette proposition, car la 'réconciliation nationale' sous occupation étrangère, par définition, ne peut être qu'illusoire et transitoire." (Ibid.)

En réalité, tout comme le Viet Nam dans sa manoeuvre de soi-disant "réconciliation nationale" au Kampuchea, l'Union soviétique, en exigeant la "réconciliation nationale" en Afghanistan avant d'en retirer toutes ses forces, dévoile sa mauvaise foi et le véritable objectif de cette manoeuvre qui est de maintenir son occupation du pays, sinon y créer un régime toujours docile et soumis à sa volonté.

Le 17 septembre 1987, au moment où s'ouvre la quarante-deuxième session de notre assemblée générale, la presse soviétique a publié le texte d'un article du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr". La délégation soviétique a fait circuler cet article comme document de l'ONU sous la cote A/42/574.

Dans cet article, M. Gorbatchev écrit :

"Une condition indispensable à la sécurité générale est le respect absolu de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à choisir souverainement le mode et les modalités de leur développement : révolution ou évolution; mais

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

aussi droit au statu quo social. Et c'est exclusivement une affaire intérieure. Il faut bannir toute tentative, directe ou indirecte, visant à orienter le développement des pays 'autres', à s'ingérer dans leur développement. Tout aussi inadmissibles sont les tentatives de déstabiliser de l'extérieur des gouvernements en place." (A/42/574, p. 7)

Du dire au faire, la distance est grande. La communauté internationale attend de l'Union soviétique non pas des déclarations mais des actes concrets. Comme dit un proverbe allemand, "on parle de bonnes actions sans en accomplir, on en fait de mauvaises sans en parler".

Plus important que les déclarations rhétoriques, plus important que tout traité de désarmement, le retrait total des forces soviétiques de l'Afghanistan et la cessation du soutien soviétique à l'invasion et à l'occupation vietnamiennes du Kampuchea contribueraient certainement à accroître la confiance dans les relations internationales et convaincraient la communauté internationale des bonnes intentions de Moscou pour préserver la paix et la sécurité internationales. Tant que les dirigeants soviétiques n'auront pas pris ces mesures, leurs déclarations et leurs actes dans d'autres domaines ne seront que tactiques pour maintenir leurs capacités et forces en vue de consolider les acquis de leur politique d'expansion et de domination en l'occurrence en Afghanistan et, par l'intermédiaire de leur protégé vietnamien, au Kampuchea.

Abdur Rahman, Amir d'Afghanistan à la fin du siècle dernier, décrivait l'expansion russe en ces termes :

"La politique russe d'agression est lente et continue mais ferme et immuable... Sa façon d'avancer ressemble à celle de l'éléphant qui examine minutieusement un endroit avant d'y poser sa patte et une fois qu'il y a mis son poids, il ne fait marche arrière et il ne fait pas un second pas à la hâte jusqu'à ce qu'il ait mis tout son poids sur la première patte et écrasé tout ce qui se trouve dessous."

Personne ne peut nier que la cause fondamentale du problème de l'Afghanistan, tout comme celle du problème du Kampuchea, est l'invasion et l'occupation du pays par les forces étrangères. En Afghanistan, seul le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces soviétiques permet de résoudre le problème, permet de rétablir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut non aligné de l'Afghanistan et ouvre la voie au retour des réfugiés afghans dans la sécurité et l'honneur, à leur patrie. Ce retrait marquera la fin des ingérences

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

étrangères en Afghanistan et ouvrira la voie à la réconciliation nationale qui est une affaire intérieure du peuple afghan.

Dans son rapport, le Secrétaire général a signalé avec raison :

"... le fait de convenir rapidement de délais assez courts pour le retrait des troupes donnerait un élan décisif aux efforts de réconciliation des Afghans eux-mêmes." (A/42/600, par. 8)

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

C'est dans cet entendement que ma délégation votera pour le projet de résolution A/42/L.16 présenté par le Ministre d'Etat des affaires étrangères du Pakistan. Ce projet de résolution offre un cadre approprié et stipule les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies pour une solution juste et durable du problème de l'Afghanistan. Il est identique aux résolutions adoptées par notre auguste assemblée au cours des années précédentes à des majorités écrasantes. Comme dans son essence et son fondement, la situation en Afghanistan n'a pas changé, contrairement à ce que veulent nous faire croire les manoeuvres et propagandes des envahisseurs, ma délégation soutiendra ce projet de résolution et également les sous-amendements contenus dans le document A/42/L.21.

En votant pour ce projet de résolution, ma délégation entend souligner une nouvelle fois ce qui suit :

Premièrement, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats ne sont pas négociables. Ce principe s'applique à l'Afghanistan, au Kampuchea et à tous les Etats quels qu'ils soient. Deuxièmement, la réconciliation nationale et l'exercice du droit à l'autodétermination sont des affaires intérieures des Etats et elles ne peuvent être réalisées dans le cadre d'un régime fantoche imposé par des forces étrangères, et encore moins avec la présence de ces forces. Troisièmement, c'est à la fois un droit sacré et un devoir patriotique pour tous les peuples - en l'occurrence les peuples afghan et kampuchéen - de lutter sous toutes les formes pour libérer leur pays de l'invasion et de l'occupation étrangères.

Le peuple soviétique qui a mené une vaillante lutte contre le fascisme et le nazisme est bien placé pour le savoir.

Dans le même article que j'ai mentionné tout à l'heure, M. Gorbatchev écrit :

"Les membres permanents du Conseil de sécurité pourraient devenir les garants de la sécurité régionale et s'engager de leur côté à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force et à renoncer à toute présence militaire provocante. Car c'est là l'un des facteurs qui attisent les conflits régionaux ... Il faudra accroître résolument l'autorité et le rôle de l'ONU..."

(A/42/574, p. 7 et 10)

Le projet de résolution A/42/L.16 est conforme à cette leçon de sagesse qui ne peut que réjouir tous ceux qui sont épris de paix et de justice. Chacun voudrait bien se persuader qu'en accord avec cette profession de foi, la délégation de l'Union soviétique ne manquerait pas de soutenir ce projet de résolution sans aucun

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

amendement, ce qui permettrait son adoption par consensus. Ce faisant, elle apporterait certainement la preuve concrète d'un progrès véritable dans la recherche d'un règlement politique du problème de l'Afghanistan, en même temps qu'elle démontrerait sa sincérité dans le respect des Nations Unies et de leur Charte. La "glasnost" ne serait plus un mot vide de sens, mais une réalité qui pourrait réellement conduire à l'établissement d'un monde de paix et de stabilité.

En tout état de cause, il est plus que jamais nécessaire que notre auguste assemblée apporte un soutien toujours massif à ce projet de résolution. Ce faisant, elle apporterait une importante contribution à une rapide solution, juste et durable, du problème de l'Afghanistan et permettrait de sauver d'innombrables vies humaines dans cette nation trop longtemps martyrisée, et dont le peuple continue de nous donner une admirable leçon d'héroïsme et de dignité. Encore une fois, il est nécessaire que notre auguste assemblée, se faisant l'interprète de la communauté mondiale, réitère sa détermination de ne jamais accepter que, dans les relations internationales, la force crée le droit, et de défendre à tout prix la Charte des Nations Unies et le droit international qui sont les garants de la paix et de la sécurité internationales.

M. VALENCIA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Rien ne peut cacher le fait patent qu'après huit années de lutte opiniâtre, l'Afghanistan continue d'être en proie aux affres d'une occupation militaire qui défie les principes de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a montré à plusieurs reprises, à des majorités écrasantes, qu'elle n'est pas disposée à tolérer la tentative faite pour imposer au peuple de ce pays un régime établi et maintenu au pouvoir par la force. L'occupation a été de nombreuses fois condamnée, et c'est avec tout autant de fermeté qu'ont été demandés le retrait immédiat et total des forces étrangères et la recherche d'une solution politique négociée. Néanmoins, cette solution semble nous échapper.

La communauté internationale est profondément inquiète de la grave situation qui règne en Afghanistan, comme elle l'a exprimé dans diverses instances, où il est chaque fois apparu clairement qu'une grande majorité de pays sont fermement convaincus qu'une solution militaire au problème afghan ne peut être envisagée et que seule une solution politique est possible.

Le Secrétaire général des Nations Unies et son représentant personnel ont non seulement entamé un processus diplomatique afin de dégager une solution au problème

M. Valencia (Colombie)

de l'Afghanistan mais ont également poursuivi leurs efforts dynamiques de médiation, efforts qui méritent la reconnaissance et le soutien du monde entier.

Dans le cas tragique de l'Afghanistan, divers facteurs convergent, qui font que ce problème affecte la communauté internationale tout entière. L'agression d'un Etat indépendant et non aligné a modifié les paramètres établis et nous conduit à nous interroger et à redouter les situations qui pourraient être analogues. L'intervention d'une grande puissance en Afghanistan et la prolongation de cet état de guerre menacent de déstabiliser toute la région de l'Asie du Sud-Ouest et les conséquences de cette déstabilisation pourraient menacer la paix et la sécurité internationales. Les nations d'autres régions se sont vues progressivement impliquées dans ce conflit et, compte tenu de l'interdépendance qui caractérise le monde d'aujourd'hui, les répercussions de cette guerre s'étendent jusqu'aux confins les plus éloignés de notre terre.

L'exode de la population vers des pays voisins a été la conséquence pénible et inévitable de cette situation. Les millions d'Afghans qui se sont vus contraints à abandonner leur patrie ont créé un lourd fardeau pour les pays qui les ont généreusement accueillis; grâce à l'aide d'autres Etats et de nouvelles organisations internationales, il a été possible de faire face jusqu'à présent à cette situation; mais il est indispensable que tous les pays apportent leur contribution humanitaire jusqu'à ce que soient créées des conditions politiques indispensables pour que les réfugiés puissent retourner en Afghanistan, dans la sécurité et l'honneur.

Dans la recherche de la solution politique à laquelle ils aspirent, les Membres des Nations Unies sont aux prises aujourd'hui avec deux facteurs importants qui doivent être réglés sans retard si l'on veut que le règlement soit viable : un retrait rapide, irrévocable et total des troupes étrangères de tout le territoire afghan, et l'exercice d'une véritable autodétermination par le peuple afghan.

M. Valencia (Colombie)

Il est indispensable pour le monde entier que soient préservées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, de même que le droit inaliénable de son peuple à décider de sa propre forme de gouvernement et à choisir ses systèmes économique, politique et social à l'abri de toute intervention étrangère et sans aucune contrainte. Nombreux sont ceux qui, dans des déclarations contradictoires, parlent aujourd'hui au nom du peuple de l'Afghanistan, mais c'est ce peuple que l'on doit autoriser à parler librement en son propre nom et à agir en conséquence. C'est là ce qu'exige la communauté internationale.

La Colombie, pénétrée de l'importance de la solution pacifique des problèmes internationaux, exprime sa reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies et à son représentant permanent, M. Diego Cordovez, pour les efforts qu'ils ont déployés dans la recherche d'une solution globale et pacifique.

La Colombie, qui est un pays épris de paix, profondément respectueux des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et conscient de l'importance que revêt le renforcement des principes de droit international dans les relations entre Etats, parraine de nouveau le projet de résolution présenté à l'examen de l'Assemblée générale. Le texte de ce projet part d'une optique constructive qui souligne la nécessité urgente d'une solution politique juste et réaffirme les principes et les conditions indispensables pour y parvenir. Mon pays est certain que les membres des Nations Unies démontreront massivement leur appui en faveur de ce projet de résolution en votant pour lui.

La solution politique à laquelle on parviendra pour l'Afghanistan contribuera à restaurer la stabilité politique en Asie sud-occidentale et à réduire la tension entre les superpuissances, en même temps qu'elle fera sentir ses effets bénéfiques sur la recherche de solutions à d'autres questions internationales.

Un règlement juste du problème de l'Afghanistan, s'inspirant des principes de la Charte des Nations Unies, est indispensable pour réaffirmer le concept d'un ordre mondial fondé sur la justice et pour maintenir la foi dans l'aptitude des Nations Unies à préserver la paix et la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 35.